

QUORUM ⁵⁰ ANS

Mars 2025
Volume 50, numéro 1

La référence du monde municipal

50 ANS DU MAGAZINE QUORUM : UN DEMI-SIÈCLE AU BÉNÉFICE DU MONDE MUNICIPAL

DOSSIER

LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE :
DES RÉGIONS MOBILISÉES POUR LE BIEN-ÊTRE DES COMMUNAUTÉS

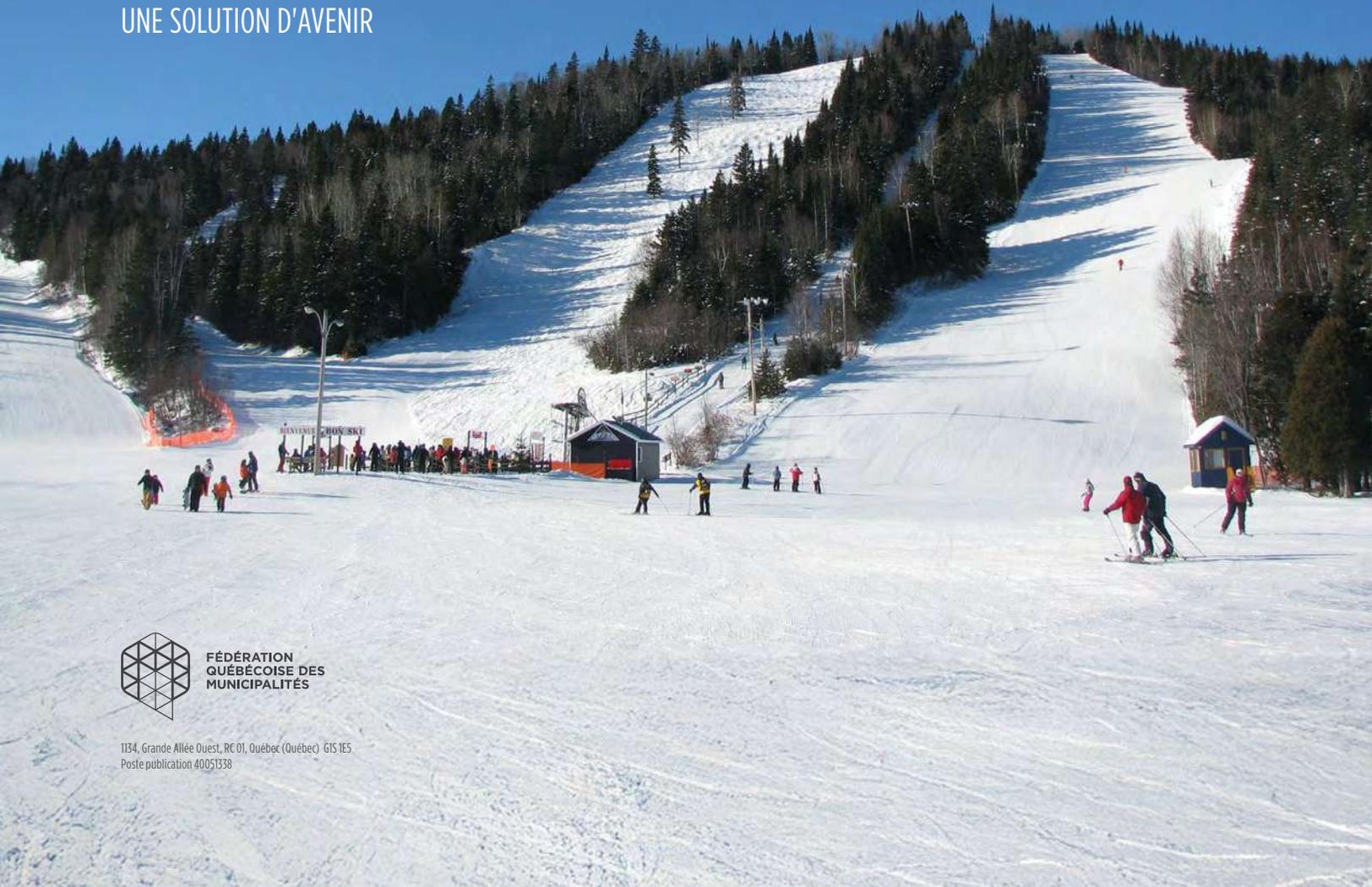
NOS RÉGIONS EN ACTION

MUTUALISATION DES SERVICES DE LOISIRS :
UNE SOLUTION D'AVENIR



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01, Québec (Québec) G1S 1E5
Poste publication 40051338



**Toutes en plastique.
Toutes consignées.**

Rapportez-les!




consignation

Contenants de boisson de 100 ml à 2 l

Balayez pour trouver
un lieu de retour



Direction de l'édition

Diane Aertgeets

Direction artistique et graphisme

Véronique Bolduc, Bolduc création

Révision et coordination

Laurie D. Chouinard

Perrine Gruson

Claire Poinfoux

Stéphanie Roy

Rédaction

Perrine Gruson

Nathalie St-Pierre

Impression

Imprimerie Héon et Nadeau

Publicité

Geneviève Goulet

Carolyne Turgeon

Image de la couverture

Crédit : MRC de La Matanie – Pierre Morel

N° d'enregistrement

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Distribution

9 000 exemplaires

**Fédération québécoise
des municipalités**

1134, Grande Allée Ouest

Bureau RC 01

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343

Télécopieur : 418 651-1127

Courriel : info@fqm.ca

Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires

communications@fqm.ca

Changement d'adresse

communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.

MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

Retour sur l'Assemblée des MRC : enjeux, réflexions et actions concrètes 6

50 ans du magazine QUORUM : un demi-siècle d'information au bénéfice des municipalités 8

Quoi de neuf avec l'initiative Ma municipalité verte? 10

Accueillir en français : près de 100 000 \$ remis en 2024 12

Les ateliers *Lettres attachées* : créer grâce à l'amour des mots 14

PROFIL D'ENTREPRISE

Modellium : le partenaire numérique des municipalités modernes 16

LES CHRONIQUES

Droit au but 17

Relations du travail et éthique 18

Verte 19

Services FQM – Service d'assistance juridique 36

Développement local et régional 38

Assurance 40

Service d'approvisionnement municipal 42

DOSSIER – LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

Les municipalités et MRC, parties prenantes des saines habitudes de vie 21

Municipalités et villes : À vos marques! Prêtes? Marchez! - Entretien avec Pierre Lavoie 26

De l'école au plein air : Québec mise sur la proximité pour faire bouger ses citoyen(ne)s - Entretien avec Isabelle Charest 27

Des milieux de vie inclusifs et sécuritaires pour favoriser la santé globale 28

L'aménagement urbain au service de l'égalité : des solutions concrètes pour la santé des femmes 32

NOS RÉGIONS EN ACTION

S'allier pour une meilleure offre en loisirs 45

FORMATION MUNICIPALE 50





Québec municipal

Actualités

Un portail Web conçu pour répondre aux besoins des organisations municipales

Vous aurez accès quotidiennement à du contenu pertinent :

- Résumé de l'actualité municipale au Québec
- Offres d'emploi
- Chroniques juridiques
- Jurisprudence
- Formations
- Événements
- Webinaires



Abonnez-vous!
quebecmunicipal.qc.ca
clientele@quebecmunicipal.qc.ca

2025 : DÉFIS ET OPPORTUNITÉS POUR NOS RÉGIONS



Municipalité de Sainte-Hénée. Crédit : Paul-Philippe Nadeau.

CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Alors que 2025 bat déjà son plein, nous nous tournons avec enthousiasme vers une année où nos municipalités auront l'occasion de se dépasser, de créer, et surtout, de bâtir des environnements où il fait bon vivre. Cette année est d'autant plus spéciale que nous célébrons les 50 ans du magazine QUORUM, un témoin privilégié des défis et des réussites du monde municipal québécois. À travers les pages de ce numéro, vous découvrirez des projets et initiatives inspirants qui mettent au cœur de nos préoccupations la qualité de vie de nos citoyennes et citoyens.

En plus d'offrir un retour sur notre dernière Assemblée des MRC, ainsi que sur les ateliers *Lettres attachées*, ce numéro présente également les nouveautés du programme *Ma municipalité verte*, tout en mettant en lumière les traditionnelles chroniques variées qui font la richesse du QUORUM.

Les loisirs ne sont pas qu'un simple divertissement; ils sont le ciment d'une communauté vivante, active et inclusive. Le dossier présenté dans ce numéro explore les initiatives des municipalités pour favoriser des milieux de vie sains et accessibles. Qu'il s'agisse d'infrastructures, de transport actif ou de programmation commune entre MRC, ces projets témoignent de l'innovation et du dévouement de nos équipes pour répondre aux besoins d'une population en quête d'équilibre et de bien-être.

Vous en apprendrez également davantage sur l'impact des loisirs sur la santé publique, ainsi que sur les défis propres aux populations vulnérables comme les aînés, les femmes et les familles. Des idées concrètes, telles que les marches communautaires ou les espaces accessibles à tous, illustrent à quel point nos régions peuvent être des exemples à suivre.

Il n'est pas possible de vous offrir ce premier numéro de 2025 en passant sous silence le grand événement de l'année : les élections municipales. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans les futurs numéros de QUORUM, mais bien que les moments comme le scrutin soient marquants, l'action et la mobilisation se jouent tout au long de l'année. C'est en posant des gestes concrets au quotidien et en unissant nos énergies que nous pourrions relever les défis qui nous attendent et contribuer à l'épanouissement de nos communautés.

En terminant, je tiens à saluer chacun d'entre vous pour votre engagement indéfectible. Que ce numéro, marqué par le jubilé du QUORUM, vous inspire et vous donne les outils nécessaires pour continuer à innover et à bâtir des communautés dynamiques et accueillantes.

Bonne lecture et merci pour tout ce que vous accomplissez pour nos municipalités!

Jacques Demers

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE DES MRC : ENJEUX, RÉFLEXIONS ET ACTIONS CONCRÈTES

Les 4 et 5 décembre derniers, près de 200 participants membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se sont rassemblés à Québec pour clore une année riche en défis et en collaborations. Cette Assemblée des MRC s'est distinguée par une programmation variée, abordant des enjeux cruciaux comme la crise forestière, le développement économique et la modernisation des infrastructures en région.

UNE RENCONTRE ESSENTIELLE POUR L'ACTION COMMUNE

Dès l'ouverture de l'Assemblée, Jacques Demers, président de la FQM, a mis l'accent sur l'importance de ces rencontres pour porter les priorités des régions. « C'est grâce à votre leadership que nous faisons avancer les enjeux qui nous tiennent à cœur, qu'il s'agisse de développement économique ou de qualité de vie pour nos citoyens », a-t-il déclaré, en introduisant une journée bien chargée.

Les travaux ont débuté avec une présentation sur la crise forestière par Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie et président du Regroupement des communautés forestières de la FQM, et Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine et membre du comité exécutif de la FQM. Le duo a aussi présenté une nouvelle proposition de texte pour les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) sur la forêt et souligné l'urgence d'adapter les stratégies de gestion forestière pour protéger les économies locales fortement dépendantes de cette industrie.

Cette introduction a été suivie d'une discussion sur les implications concrètes pour les municipalités, notamment en matière de développement économique et d'emploi. Luc Simard a insisté sur l'importance d'une approche collaborative entre les acteurs concernés par la gestion forestière.

MOMENTS FORTS DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

Un des moments marquants du rassemblement a été le panel sur le développement économique, regroupant des intervenants tels que François Vincent (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante) et Bernard Paré (Développement Côte-de-Beaupré). Les discussions ont mis en lumière des pistes concrètes pour renforcer les liens entre entrepreneurs et MRC, tout en s'adaptant aux récents changements des programmes de travailleurs étrangers temporaires.

Les échanges ont été enrichis par l'intervention de Christian Dubé, ministre de la Santé, qui a partagé des pistes sur l'amélioration des services de santé en région. Sa présentation a suscité de nombreuses questions, notamment sur la manière de répondre aux défis démographiques tout en assurant des services de proximité adaptés aux besoins locaux. M. Dubé a réaffirmé son engagement à travailler en collaboration avec les MRC pour garantir des soins de qualité à tous les citoyens.



Une période de questions lors de l'Assemblée des MRC des 4 et 5 décembre 2024.

Par la suite, Sonia LeBel, présidente du Conseil du trésor et ministre responsable de l'Administration gouvernementale, est venue faire une mise à jour au sujet de l'engagement du gouvernement à créer 5 000 emplois en région. De nombreux commentaires lui ont ensuite été adressés en lien avec le type de postes créés.

Outre ces discussions, plusieurs intervenants ont mis en lumière les défis auxquels font face les municipalités, notamment en matière d'adaptation aux changements climatiques. Des solutions concrètes pour améliorer la résilience des infrastructures municipales ont été explorées, soulignant l'importance des collaborations interrégionales.

Le prix Performance 2024 de Fonds locaux de solidarité FTQ a ensuite été remis à la MRC d'Arthabaska, celle-ci étant la MRC fiduciaire qui s'est le mieux illustrée au cours des cinq dernières années en dépassant annuellement, pour au moins trois ans, le nombre moyen de dossiers financés par l'ensemble du réseau. Éric Desaulniers, directeur de Fonds locaux de solidarité FTQ, a souligné l'importance de cet événement pour valoriser les initiatives locales en présentant les finalistes. Antoine Tardif, maire de Victoriaville et 1^{er} vice-président de la FQM, a ensuite remis le prix au lauréat.

Les participants ont par la suite bénéficié d'un cocktail présenté par Fonds locaux de solidarité FTQ.



Antoine Tardif, maire de Victoriaville et 1^{er} vice-président de la FQM, les représentant(e)s de la MRC d'Arthabaska, lauréate du prix Performance 2024, et Éric Desaulniers, directeur de Fonds locaux de solidarité FTQ, lors de la remise du prix.

UNE DEUXIÈME JOURNÉE SOUS LE SIGNE DE L'AVENIR

Le lendemain matin, la journée a commencé avec la rencontre entre les élu(e)s et la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest. Les discussions se sont poursuivies avec la présentation de Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, sur le cadre permanent des zones inondables. Mettant en avant l'importance d'une planification adaptée au contexte climatique, le ministre a réitéré son engagement à collaborer avec les MRC pour protéger les milieux naturels tout en soutenant le développement durable.

Des discussions approfondies ont également eu lieu sur les opportunités qu'offre la transition énergétique pour les régions. Jacques Demers a résumé l'état d'esprit des participants : « Les régions doivent être des leaders dans cette transformation. »

Un point culminant de cette journée a été la table ronde sur la révision de la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Geneviève Masse, sous-ministre adjointe au développement durable, territorial et sectoriel, et Pierre-Olivier Girard, conseiller émérite en protection du territoire agricole, ont présenté les grandes orientations de ce projet de loi, insistant sur l'importance de concilier développement agricole et urbanisation. Les participants ont souligné la nécessité d'une approche inclusive pour assurer la viabilité à long terme des régions rurales.

Parmi les autres moments marquants, on note la session sur la réforme des programmes de soutien aux municipalités en milieu rural. Ce segment a permis de dresser un bilan des initiatives en cours tout en identifiant des pistes d'amélioration pour mieux répondre aux besoins des collectivités locales. Une attention particulière a été accordée aux enjeux de mobilité durable et d'accès aux services en région.

UNE VISION COMMUNE POUR 2025

Jacques Demers a conclu ces deux jours en annonçant les prochaines dates d'Assemblée, prévues en mai et décembre 2025. « Ensemble, nous avons le pouvoir d'influencer les décisions et de façonner l'avenir de nos régions », a-t-il affirmé, laissant les participants inspirés et prêts à relever les défis de l'avenir.

L'Assemblée des MRC de décembre 2024 a été bien plus qu'un simple rendez-vous rassembleur. Elle a été un catalyseur d'idées et une plateforme d'action pour assurer le développement harmonieux et durable des régions du Québec. En réfléchissant collectivement aux défis et aux opportunités à venir, cet événement renforce l'engagement des MRC à jouer un rôle central dans l'avenir du Québec rural et régional. ■

Enraciné au Québec depuis 1877, Cain Lamarre façonne le paysage juridique avec audace et vision.

Le cabinet rassemble plus de 550 membres dont près de 300 professionnel(le)s. Ses 15 places d'affaires réparties dans l'ensemble du Québec font de Cain Lamarre le spécialiste des réalités du Québec.

Ensemble pour réussir

 **CAIN LAMARRE**

cainlamarre.ca

50 ANS DU MAGAZINE QUORUM : UN DEMI-SIÈCLE D'INFORMATION AU BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS

Depuis cinq décennies, le magazine QUORUM est bien plus qu'un périodique : il est le reflet vivant des enjeux et des transformations qui ont marqué le monde municipal québécois. Témoin privilégié des débats, des réformes et des victoires, il a été au cœur des discussions qui façonnent les collectivités. Depuis son premier numéro, il s'est imposé comme un outil essentiel pour les élu(e)s et gestionnaires locaux. Voici un regard sur 50 ans d'évolutions thématiques, de préoccupations régionales et de contributions historiques.

UNE HISTOIRE DE SERVICE AUX MUNICIPALITÉS

Le magazine QUORUM a vu le jour en 1975, alors que le Québec vivait une période charnière pour les organisations municipales. Sous l'impulsion de l'Union des conseils de comté du Québec (UCCQ – l'ancêtre de la FQM), l'objectif était clair : créer une plateforme d'échange et d'information pour outiller les élu(e)s et valoriser le rôle central des municipalités dans le développement des communautés locales, à une époque où l'urbanisation du Québec était en plein essor.

LES PREMIERS PAS

Dans ses premières années, le QUORUM s'est attaché à fournir des informations pratiques et techniques aux municipalités. On y retrouvait des articles sur des sujets tels que :

- **Droit municipal** : accompagnement juridique pour les élu(e)s dans leurs démarches administratives et l'application des règlements locaux;
- **Transport** : enjeux des infrastructures et des services de transport en commun pour relier les régions isolées;
- **Pouvoir des municipalités** : éclairage sur la décentralisation et les nouveaux pouvoirs conférés aux municipalités.

LES CHIFFRES-CLÉS

- **Années de publication** : 50 ans sans interruption;
- **Nombre de numéros** : plus de 200 numéros, à raison de 4 à 6 numéros par année;
- **Thèmes abordés** : des dizaines de thématiques liées au monde municipal, allant de l'agriculture, au développement économique, aux services à la population en région plus éloignée, à la foresterie, au travail des élu(e)s et à la cybersécurité;
- **Prix** : depuis ses débuts, le magazine est distribué sans frais aux élu(e)s municipaux, mais dans ses premières années d'existence, il était également disponible en abonnement à d'autres lecteurs à un prix accessible. À titre d'exemple, un abonnement pour l'année (4 numéros) était vendu à 12 \$ en 1986.

UNE VARIÉTÉ DE SUJETS AU FIL DES ANS

Depuis sa création, le QUORUM a été le reflet des priorités émergentes et des défis récurrents des municipalités québécoises. Voici une exploration des sujets marquants qui ont jalonné ces 50 ans.

Les années 1970-1980 : promouvoir les régions hors des grands centres

Au courant de ces années, les préoccupations des municipalités régionales de comté (MRC) portaient sur le développement des collectivités rurales et la promotion des régions éloignées. Alors que l'urbanisation du Québec progressait rapidement, ces efforts visaient à valoriser le rôle des municipalités hors des grands centres et à soutenir leur vitalité économique et sociale.

Les articles de cette époque mettaient également l'accent sur des thèmes comme :

- **Ruralité et agriculture** : soutien aux collectivités rurales confrontées à la modernisation;
- **Urbanisme** : planification de l'aménagement pour répondre à la croissance des villes et villages;
- **Logement** : premières discussions sur l'accessibilité et la qualité des habitations.

Les années 1990-2000 : de nouveaux enjeux émergent

Avec l'évolution des infrastructures et des services, cette décennie a vu le QUORUM se pencher sur des thématiques plus complexes :

- **Gestion des matières résiduelles** : avec les premières politiques de recyclage et de compostage;
- **Qualité de l'eau potable** : réglementations et modernisation des systèmes d'approvisionnement;
- **Industrie forestière** : enjeu économique majeur pour les régions éloignées;
- **Fonds de défense des municipalités** : mise en lumière des luttes juridiques menées par les élu(e)s.



Les années 2000-2010 : modernité et durabilité

Au tournant du nouveau millénaire, les enjeux environnementaux prennent une place prépondérante dans les pages du QUORUM. Parmi les sujets récurrents :

- **Développement durable** : des articles sur la gestion écoresponsable et la réduction de l’empreinte carbone des municipalités;
- **Transport** : discussions sur le transport électrique et les solutions pour une mobilité verte;
- **Économie locale** : initiatives pour soutenir le développement des régions éloignées.

2020 et au-delà : l’ère numérique et l’adaptation aux changements climatiques

Le QUORUM continue d’évoluer avec les temps modernes, explorant des thèmes comme :

- La **cybersécurité** des infrastructures municipales;
- La **numérisation** des services administratifs;
- La **résilience face aux changements climatiques**.

LES ACTEURS MUNICIPAUX À L’HONNEUR

Un des atouts majeurs du QUORUM est sa capacité à donner une voix aux acteurs municipaux. Chaque numéro met en lumière les initiatives locales et les parcours inspirants d’élue(s), de gestionnaires et de citoyen(ne)s engagés.

LA VIE DE L’ÉLU(E) DANS LE MILIEU MUNICIPAL

- **Portraits** : des maire(-esse)s et conseiller(-ière)s qui innovent pour répondre aux besoins de leurs collectivités. Parfois, des ministres sont présentés pour leur travail envers les régions du Québec;
- **Aide juridique et administrative** : des ressources pour les aider à négocier les conventions collectives ou régler des conflits locaux.

UNE ARCHIVE VIVANTE : LES COUVERTURES QUI RACONTENT UNE HISTOIRE

Les couvertures du QUORUM, riches et variées, illustrent les enjeux d’époque et les priorités des municipalités :

- **1983** : « L’Union des municipalités régionales de comté : un modèle pour l’avenir », symbolisant les premières avancées de l’action commune et de municipalités unies;
- **1999** : « Gestion de l’eau : un enjeu d’avenir », illustrant les priorités environnementales croissantes;
- **2010** : « Villes intelligentes et connectées : le futur des municipalités », résolument tourné vers la modernisation.

CONCLUSION : UNE MISSION TOUJOURS ACTUELLE

En 50 ans, le magazine QUORUM a su capturer l’essence des défis municipaux québécois, tout en offrant une plateforme pour partager solutions et réflexions. À travers ses pages, il a été le témoin des évolutions majeures, des succès locaux et des innovations collectives. Alors que de nouveaux défis se présentent année après année, il demeure un partenaire incontournable pour les élu(e)s et gestionnaires désireux de façonner des communautés dynamiques, durables et résilientes. Joyeux 50^e anniversaire au QUORUM! ■

Americana 2025

L’urgence d’innover

Organisé par  Réseau Environnement

Les 12 et 13 mars 2025

 Grand Quai du Port de Montréal

Grand Partenaire  AQUA ACTION

QUOI DE NEUF AVEC L'INITIATIVE MA MUNICIPALITÉ VERTE?

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) continue d'enrichir son initiative Ma municipalité verte (MMV) en proposant de nouveaux outils et services destinés à accompagner les municipalités et les MRC dans leur transition énergétique et climatique. Voici un aperçu des récentes nouveautés.

BOÎTE À OUTILS ENRICHIE

La section dédiée aux énergies renouvelables s'étoffera bientôt avec l'ajout de fiches techniques élaborées en collaboration avec Nergica, centre de recherche spécialisé dans les énergies renouvelables. Ces documents détaillés vulgariseront les concepts de l'énergie éolienne et solaire, tout en établissant un lien direct avec la gestion territoriale des municipalités et des MRC. Ils visent à informer sur le déploiement des projets solaires et éoliens sur le terrain. Chaque fiche comptera une trentaine de pages et sera disponible dans les prochaines semaines. Deux capsules vidéo complémentaires, destinées aux élu(e)s, sont également en cours de préparation pour approfondir ces thématiques.

Par ailleurs, un guide répertoriant toutes les subventions disponibles pour les municipalités et les MRC en matière d'environnement est déjà en ligne. Ce [répertoire](#)¹ facilite l'accès aux financements pour les projets écologiques locaux.

PLANS CLIMAT

Dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), la FQM développe des outils pour soutenir les MRC dans l'élaboration de leurs plans climat. Ces ressources, disponibles en ligne, visent à accompagner les collectivités dans la mise en place de stratégies adaptées aux défis climatiques actuels.

La FQM les accompagne également dans la réalisation du volet 2 des plans climat. L'accompagnement vise à outiller les MRC dans l'identification des risques liés aux changements climatiques et dans la mise en œuvre de stratégies concrètes pour s'y adapter. Grâce à une approche sur mesure, les MRC peuvent bénéficier d'un soutien technique et d'une expertise ciblée, leur permettant d'intégrer des actions durables et résilientes à leurs pratiques.

PROGRAMME D'ÉCLAIRAGE URBAIN

La FQM offre à toutes les municipalités du Québec des avenues innovantes pour l'achat et l'installation de luminaires de rue aux diodes électroluminescentes (DEL), de même que la possibilité d'implanter un système de gestion intelligent de l'éclairage public (SGIE).

La troisième phase du programme d'éclairage urbain sera lancée sous peu avec un appel d'offres intégrant la solution innovante du volet financement proposé par le programme ÉcoÉnergie 360. Cette nouvelle étape introduit des innovations, notamment l'intégration de technologies avancées pour améliorer l'efficacité énergétique et la sécurité des infrastructures lumineuses municipales.



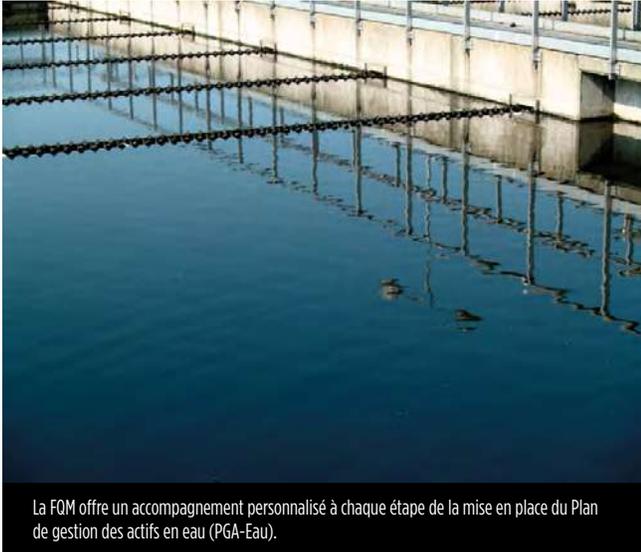
De l'accompagnement est également disponible à chaque étape d'un projet de développement en énergie renouvelable.

La technologie DEL est reconnue pour sa durabilité et sa fiabilité, et elle permet aussi une uniformisation de l'éclairage urbain, augmente la sécurité et le confort des citoyens par une meilleure visibilité de la chaussée, tout en réduisant la pollution lumineuse. De plus, l'intégration du contrôle intelligent permet notamment aux équipes municipales une gestion à distance des niveaux d'éclairage et un diagnostic en temps réel des défaillances.

La transformation des réseaux d'éclairage public s'inscrit dans une démarche de saine gestion énergétique et constitue une initiative notable dans le cadre du développement des villes intelligentes et durables.

GESTION DURABLE DE L'EAU

La FQM rappelle l'importance pour les municipalités de s'engager dans la démarche du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau). Cet engagement est crucial pour accéder à des majorations d'aide financière dans les programmes PRIMEAU 2023 et TECQ 2024-2028. La Fédération offre un accompagnement personnalisé pour les municipalités souhaitant réaliser cette première étape, notamment en ce qui concerne la préparation des trois documents à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). La FQM est en mesure d'offrir un soutien technique adapté et personnalisé à chaque étape de la mise en place de votre PGA-Eau.



La FQM offre un accompagnement personnalisé à chaque étape de la mise en place du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau).



Un service d'urbanisme est offert pour les besoins en planification urbaine et développement durable.

SERVICE D'URBANISME

Depuis l'automne 2024, la FQM propose un service d'urbanisme destiné à accompagner les municipalités dans leurs projets d'aménagement du territoire. Ce service vise à renforcer les capacités locales en matière de planification et de développement urbain durable.

D'une planification pensée en fonction des particularités du territoire à la gestion des projets qui en découlent, la FQM vous accompagne dans la création de milieux de vie durables et harmonieux pour les communautés.

Bénéficiez aussi d'une assistance technique et professionnelle dans l'application de l'environnement légal et réglementaire, nécessaire à la réalisation de votre projet.

Pour plus d'informations sur ces programmes et services, visitez le site de Ma municipalité verte au mamunicipaliteverte.ca. ■

¹mamunicipaliteverte.ca/wp-content/uploads/2024/11/Sept2024_Liste-des-programmes-de-subsvention.pdf



DOSSIER SPÉCIAL MARCHÉ

Encouragez la population à adopter un mode de vie actif.



TÉLÉCHARGEZ NOS OUTILS PROMOTIONNELS:

montougo.ca/municipalites

En partenariat avec :





ACCUEILLIR EN FRANÇAIS : PRÈS DE 100 000 \$ REMIS EN 2024

Accueillir en français soutient des initiatives collectives promouvant et valorisant la langue française en favorisant l'intégration des personnes issues de l'immigration ainsi que des initiatives locales contribuant à créer des milieux de vie qui favoriseront l'établissement durable des personnes immigrantes et leur participation à la vie collective en français. En novembre dernier, le comité de sélection a approuvé quatre projets, remettant ainsi près de 100 000 \$.

Les projets sélectionnés se sont particulièrement démarqués dans chacun des critères pris en compte par le comité, soit :

- Cohérence avec les objectifs du programme;
- Originalité et réalisme du projet;
- Impact sur les communautés locales;
- Activités en français et valorisation de la langue.

MRC LES APPALACHES : JUMELAGE INTERCULTUREL

Dans le cadre de son plan d'action triennal en matière d'accueil, d'intégration et de rétention des personnes immigrantes, la MRC Les Appalaches a présenté un projet de jumelage interculturel entre les personnes immigrantes (étudiant(e)s internationaux

et travailleur(-euse)s étrangers) et les citoyen(ne)s de Thetford Mines, pour lequel le comité d'*Accueillir en français* a octroyé 25 000 \$.

En collaboration avec le CJE Frontenac, organisme responsable des services offerts aux personnes immigrantes, le centre d'action bénévole Concert'Action ainsi que l'organisme Grands Frères Grandes Sœurs des Appalaches, expert en jumelage, la MRC encadrera le projet et offrira des activités interculturelles gratuites.

Une première cohorte de 30 jumeaux sera recrutée, formée et soutenue, en français. Par la suite, en misant sur ses services de développement local, notamment en agroalimentaire, en loisirs et culture, en plein air et en tourisme, la MRC offrira des activités interculturelles afin de faciliter l'intégration des personnes immigrantes dans la communauté ainsi que l'apprentissage de la langue française

par le contact avec les Thetfordois. Les personnes immigrantes pourront en même temps découvrir les attraits et les services offerts dans les différentes municipalités de la MRC : atelier culinaire, cueillette de fruits, sport, plein air, fêtes et événements locaux, projets créatifs avec des artistes, randonnées et marches urbaines, sorties à la bibliothèque municipale ou au musée régional, visite d'une municipalité avec un(e) élu(e), etc.

MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ : PROJET D'ACCUEIL ET D'ENRACINEMENT

Le *Projet d'accueil et d'enracinement (PAE)* de La Côte-de-Beaupré, doté de 25 000 \$, vise à intégrer les nouveaux arrivants dans cette région riche en patrimoine, en valorisant la langue française et les traditions locales. Ce projet collaboratif réunit divers partenaires pour créer un réseau de soutien chaleureux.

Le projet se déroulera en trois activités principales, soit une fête d'accueil et de bienvenue, un voyage au cœur des traditions québécoises et une immersion dans l'histoire de La Côte-de-Beaupré. Ces activités phares permettront de faciliter l'apprentissage du français, de renforcer les liens interculturels et le sentiment d'appartenance des nouveaux arrivants à leur nouvelle communauté et de mettre en valeur le rôle central de la langue française dans l'histoire et le quotidien de la région.

La fête d'accueil prévue à l'automne sera organisée par le Service d'accueil des nouveaux arrivants, la MRC, Développement Côte-de-Beaupré et la Ville de Beaupré. Kiosques d'information, ressources d'apprentissage et prestations artistiques permettront de faciliter l'intégration linguistique ainsi que l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement de la municipalité, les services offerts et les notions de sécurité civile et publique.

Les célébrations de fin d'année seront quant à elles l'occasion de tisser des liens interculturels forts et de découvrir les coutumes et traditions de la région par les chants, les contes et la gastronomie. Des jeux et activités traditionnels seront organisés pour petits et grands afin de favoriser les échanges spontanés en français et la création de souvenirs communs.

Finalement, un parcours découverte sera offert aux nouveaux arrivants afin de leur faire vivre une immersion captivante au cœur de l'histoire et du patrimoine de La Côte-de-Beaupré. Ce sera également l'occasion de démontrer le rôle central de la langue française dans la construction identitaire de la région. Ce parcours comptera sur la collaboration de partenaires locaux clés.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER : VIVRE LE FRANÇAIS ENSEMBLE

Le projet *Vivre le français ensemble* bénéficiera d'un montant de 24 540 \$ afin d'organiser des activités diverses qui permettront aux personnes immigrantes de mieux maîtriser la langue française, facilitant ainsi leur intégration dans la communauté. La Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a structuré son initiative autour de trois axes principaux.

Premièrement, des ateliers linguistiques et culturels seront proposés sur une base hebdomadaire. Ces ateliers interactifs traiteront de thèmes locaux, tels que la gastronomie, la musique et les fêtes, et permettront aux participants de pratiquer le français tout en découvrant la culture québécoise.

Le deuxième axe, nommé *Un ami québécois*, consiste en un parrainage linguistique entre un participant issu de l'immigration et un résident. Ces personnes se rencontreront de façon hebdomadaire pour une pratique informelle et personnalisée du français. Cette activité sera également une occasion propice à la création de liens sociaux.

Finalement, le troisième axe repose sur la tenue d'événements culturels immersifs. Des activités, telles que des soirées cinéma, des visites de musées et des activités sportives permettront d'offrir une immersion totale dans un environnement francophone authentique, stimulant l'utilisation du français dans divers contextes.

Le projet *Vivre le français ensemble* permettra d'encourager l'apprentissage du français dans un cadre concret et inclusif favorisant l'intégration sociale et culturelle. Cette combinaison d'apprentissage linguistique et d'immersion culturelle permettra de répondre aux besoins des nouveaux arrivants tout en enrichissant la vie communautaire de Saint-Cyrille-de-Wendover.

MRC DE PORTNEUF : TAXI INTERCULTUREL

Le projet de *Taxi interculturel* dans la région de Portneuf est le deuxième projet de la MRC bénéficiant du programme *Accueillir en français*. Il recevra une enveloppe de 25 000 \$. Les membres de la Table de concertation en immigration ont défini ce nouveau projet rassembleur chapeauté par le comité organisateur impliquant la Chambre de commerce du Nord de Portneuf, la Ville de Saint-Raymond, Accès Travail Portneuf et la MRC de Portneuf.

En tout, six taxis interculturels, dont 3 pour des groupes de 12 passagers et 3 pour des groupes de 52 passagers, permettront à des personnes immigrantes de visiter des entreprises locales, des organismes communautaires, des hôtels de ville et des lieux touristiques ou naturels. Ces visites encourageront les échanges et l'apprentissage du français, notamment par l'utilisation d'un lexique de vocabulaire spécifique pour renforcer l'apprentissage linguistique. Les petits taxis seront destinés exclusivement aux nouveaux arrivants alors que les taxis de 52 personnes accueilleront également des Portneuvois afin de favoriser des interactions et échanges interculturels.

Ces activités ludiques jumelées à un accompagnement linguistique et à un lexique thématique favoriseront l'apprentissage de la langue française et encourageront les participants à pratiquer, enrichir leur vocabulaire et s'immerger dans leur nouvel environnement.

DERNIÈRE ANNÉE DU PROGRAMME

Le programme *Accueillir en français* prendra fin en 2025. Les municipalités et MRC désirant s'en prévaloir ont jusqu'au 30 septembre pour déposer un projet et jusqu'au 31 décembre 2025 pour le réaliser. Le montant alloué couvre tous les frais admissibles jusqu'à concurrence de 25 000 \$. Les projets seront évalués notamment selon leur pertinence, leur qualité et créativité, leur aspect mobilisateur, leur réalisme et leur caractère novateur. Tous les détails et le formulaire de dépôt de projet sont disponibles au fcm.ca/enjeux/presentation/accueillir-en-francais. ■

LES ATELIERS *LETTRES ATTACHÉES* : CRÉER GRÂCE À L'AMOUR DES MOTS

La saison 2024-2025 des ateliers *Lettres attachées* a débuté l'automne dernier, captivant les amoureux de la langue française à travers une série de rencontres avec des artistes inspirants. Ces rendez-vous créatifs se tiennent chaque fois dans une bibliothèque différente et sont diffusés en simultané dans les bibliothèques participantes partout au Québec. Ils offrent des expériences enrichissantes pour tous, que l'on soit artiste amateur ou amoureux des mots. Le projet est une initiative de la Fédération québécoise des municipalités et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), en collaboration avec le gouvernement du Québec.

DES ATELIERS MARQUANTS L'AUTOMNE DERNIER

Le coup d'envoi de cette saison a été donné le 5 octobre 2024 avec le poète Charles Sagalane, à la Bibliothèque de Radisson, dans le Nord-du-Québec. Les participants ont exploré l'écriture poétique dans toute sa richesse, inspirés par son univers singulier et sa capacité à marier la nature à la littérature.

Le 16 novembre, Chrystine Brouillet, grande figure du roman policier québécois, a transporté les participants de la Bibliothèque Louis-Angé-Santerre de Sept-Îles, sur la Côte-Nord, dans l'univers des intrigues et des mystères. Ses conseils précis ont permis aux écrivains en herbe de créer des scènes captivantes et pleines de suspense.





Des solutions informatiques innovantes





id. écho <<>> Outil efficace d'interventions d'urgence et de gestion des ressources

id. concerto <<>> Pour une gestion fluide et sécurisée de vos réunions et documents

Tarif préférentiel
pour les municipalités
et MRC membres de la FQM

CONTACTEZ-NOUS!
info@fqm.ca | 1 866 951-3343
fqm.ca/services/informatique-municipale



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Enfin, le 7 décembre, l'autrice et illustratrice jeunesse Orbie a enchanté la Bibliothèque Françoise-Bujold de Bonaventure, en Gaspésie. Les participants ont eu la chance de concevoir le texte de leur propre album jeunesse, guidés par ses méthodes dynamiques et accessibles.

LES RENDEZ-VOUS CRÉATIFS SE POURSUIVENT EN 2025

La programmation s'est poursuivie le 15 février avec l'écrivain Alain Farah, romancier très apprécié du public et dont les œuvres ont gagné plusieurs prix. L'auteur a proposé des exercices d'écriture afin de créer un court texte inspiré d'une scène d'un de ses romans.

Le 15 mars prochain, c'est l'humoriste Yves P. Pelletier qui signera le dernier atelier du projet. En direct de la bibliothèque Marie-Bonenfant à Saint-Jean-Port-Joli, le membre du groupe Rock et Belles Oreilles à l'humour irrévérencieux proposera des exercices d'écriture pour créer un court texte humoristique.

UNE EXPÉRIENCE ARTISTIQUE ACCESSIBLE

Lettres attachées continue de propager l'amour de la langue française avec ses retransmissions en direct dans des dizaines et des dizaines de bibliothèques à travers le Québec, permettant à chacun de participer depuis sa région. Rappelons que cette saison a élargi son offre pour rejoindre une population de tous âges. Ainsi, les sept ateliers tenus auront rejoint une moyenne de 58 bibliothèques différentes pour les ateliers et près de 2 500 participants à travers le Québec.

Les ateliers *Lettres attachées* sont une invitation à créer, explorer et célébrer la beauté des mots.

Pour en savoir plus sur cette aventure créative, visitez le site lettresattachees.ca. ■



Deux photos prises lors de l'atelier avec l'artiste jeunesse Orbie le 7 décembre 2024 à la Bibliothèque Françoise-Bujold de Bonaventure.

PLUS VERTES
PLUS BLEUES
PLUS DURABLES

ON INNOVE
AVEC VOUS!

BÉLANGERSAUVÉ
— AVOCATS —

BELANGERSAUVE.COM



MODELLIUM : LE PARTENAIRE NUMÉRIQUE DES MUNICIPALITÉS MODERNES

Au regard des défis croissants auxquels les municipalités font face, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) s'est associée à Modellium pour offrir une solution numérique révolutionnaire : V+ Portail Citoyen. Avec une approche innovante et une vision centrée sur les besoins des citoyens, Modellium se positionne comme un acteur clé de la transformation digitale des municipalités.

UNE SUITE COMPLÈTE ET ADAPTÉE

V+ Portail Citoyen est une suite intégrée de solutions technologiques à la fine pointe, conçue pour simplifier et optimiser les tâches administratives des municipalités tout en améliorant les services offerts aux citoyen(ne)s.

Voici quelques fonctionnalités clés :

- Création de sites Web municipaux : offrir aux citoyen(ne)s des sites modernes et accessibles, adaptés aux réalités locales;
- Gestion des communications de masse : centraliser les avis d'urgence, nouvelles et campagnes d'information;
- Participation citoyenne : encourager l'engagement à la vie municipal par des sondages et consultations publiques;
- Requêtes et permis : simplifier les demandes et leur traitement, réduisant ainsi les délais;
- Activités et loisirs : gérer et promouvoir les activités communautaires.

POURQUOI CHOISIR MODELLIUM?

Depuis son lancement en 2019, V+ Portail Citoyen a su gagner la confiance de plus de 100 municipalités à travers le Québec. Ce succès repose sur des avantages clés :

- Facilité d'utilisation : une interface intuitive pour les employé(e)s municipaux et les citoyen(ne)s;
- Centralisation des services : regrouper les outils pour améliorer l'organisation interne;
- Communication renforcée : fluidifier les échanges avec les citoyens;
- Impact écologique positif : réduire le papier et adopter des pratiques durables;
- Accompagnement personnalisé : un soutien adapté aux besoins financiers et organisationnels.

V+ Portail Citoyen est une suite intégrée de solutions technologiques à la fine pointe, conçue pour simplifier et optimiser les tâches administratives des municipalités tout en améliorant les services offerts aux citoyen(ne)s.

DES IMPACTS CONCRETS ET DURABLES

Grâce à l'utilisation de V+ Portail Citoyen, les municipalités constatent des gains de temps, une organisation optimisée et une meilleure satisfaction des citoyen(ne)s. Qu'il s'agisse de signaler un problème ou de participer à une consultation, ceux-ci bénéficient d'un accès simplifié et d'une interaction accrue avec leur municipalité.

UN OUTIL POUR BÂTIR L'AVENIR

Dans un monde où les attentes évoluent rapidement, Modellium se positionne comme un partenaire incontournable pour les municipalités. Avec V+ Portail Citoyen, elles peuvent répondre aux besoins actuels tout en anticipant ceux de demain. En favorisant une gestion moderne et inclusive, cette solution contribue à renforcer la relation entre les municipalités et leurs citoyen(ne)s.

Pour en savoir plus sur V+ Portail Citoyen, visitez [le site Web de la FQM!](#) ■

¹fqm.ca/solutions-numeriques-modellium

CAMPS DE JOUR ET GESTION DES HANDICAPS

Vous êtes responsable d'un camp de jour d'une municipalité qui emploie trois animateurs saisonniers qui sont au secondaire. Vous recevez une inscription d'un enfant paraplégique qui ne peut se déplacer qu'en fauteuil roulant motorisé. C'est votre première inscription du genre et vous hésitez à l'accepter. Plusieurs questions fusent : êtes-vous tenu d'engager une ressource spécialisée pour l'accompagner? Devez-vous l'intégrer dans un groupe régulier? Pouvez-vous le référer à un camp spécialisé?

Ces questions sont fréquentes, mais ô combien délicates! Nous tenterons donc d'y voir un peu plus clair.

L'interdiction de la discrimination est prévue aux articles 10 et suivants de la *Charte québécoise*¹, laquelle s'applique à la municipalité dans toutes ses sphères d'activités².

Il y aura discrimination interdite au sens de la *Charte québécoise* si la municipalité (1) crée une distinction, une exclusion ou une préférence (2) fondée sur le handicap (qui peut être physique ou mental) et (3) qui a pour effet de détruire ou de compromettre le droit à la pleine égalité dans la reconnaissance et l'exercice d'un droit ou d'une liberté.

Par exemple, un enfant refusé au camp de jour, car il se déplace à l'aide d'un fauteuil roulant motorisé, serait exclu (1) en raison de son handicap (2). Il faut par la suite vérifier si l'enfant a subi un désavantage ou un préjudice du fait de la distinction ou de l'exclusion³.

Si les trois critères sont satisfaits, la municipalité dispose d'un moyen de défense par la notion

d'accommodement raisonnable. Celui-ci permet à la municipalité de justifier un comportement à première vue discriminatoire en démontrant :

1. que la mesure discriminatoire est rationnellement liée à la poursuite d'objectifs légitimes; et
2. que la mesure discriminatoire est raisonnablement nécessaire à l'atteinte de ces objectifs en ce qu'il serait impossible pour la municipalité de composer avec les personnes ayant les mêmes caractéristiques sans subir de contrainte excessive.

Par exemple, la sécurité des autres participants ou de l'enfant pourra être un objectif légitime, s'il est véritable et ne sert pas de prétexte pour atteindre le «risque 0»⁴.

La deuxième étape cherche à vérifier si aucune autre solution de rechange raisonnable que celle mise en œuvre n'aurait pu être appliquée. Il peut y avoir autant de contraintes excessives qu'il peut y avoir de circonstances. Il faut être ouvert et «imaginatif» pour accommoder, sans pour autant dénaturer le service qu'on offre. Les tribunaux ont considéré, entre autres,



M. Olivier Arseneau, avocat
Tremblay Bois

ces contraintes comme excessives : coûts exorbitants (avec chiffres concrets à l'appui), une entrave au fonctionnement de l'organisme et un risque d'atteinte réelle à la sécurité.

PISTES DE SOLUTION

Si vous recevez une inscription d'un jeune à besoins particuliers, il est fortement conseillé que l'enfant ou sa famille participe au processus pour trouver un accommodement afin de garantir la transparence du processus.

De plus, il faut éviter de tomber dans certains pièges, notamment :

- la preuve de contrainte excessive hypothétique. Il faut que cette contrainte, le cas échéant, soit réelle et non basée sur des appréhensions ou des préjugés;
- l'utilisation de solutions «mur-à-mur». Il faudra démontrer que des vérifications diligentes ont été effectuées et qu'une analyse au cas par cas de l'enfant et de ses besoins a été faite. ■

¹Charte des droits et libertés de la personne, RLRQ, chapitre C-12
²Id., art. 52

³Commission scolaire des Phares c. Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 2012 QCCA 988, par. 116

⁴Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (Dalir et autres) c. Québec (Ville de), 2013 QCTDP 32



M^e Carolane Pétrin, avocate
Morency, Société d'avocats

MOINS DE PAPERASSE, PLUS DE TRACAS

Gérer l'absentéisme n'a jamais été une mince affaire pour les employeurs. Entre jongler avec les absences imprévues et vérifier la légitimité des motifs, le casse-tête était déjà bien installé. Et voilà qu'avec la *Loi visant principalement à alléger la charge administrative des médecins*¹ (projet de loi 68), une nouvelle complexité apparaît : depuis le 1^{er} janvier 2025, les employeurs ne peuvent plus exiger systématiquement un justificatif pour chaque absence.

Dans le but de réduire la charge administrative des médecins, les employeurs ne peuvent désormais plus exiger de certificat médical pour les trois premières absences maladie de moins de trois jours consécutifs sur une période de 12 mois. Même en cas de doute sur la légitimité de l'absence, par exemple pour une maladie survenant après une longue fin de semaine, l'employeur ne peut pas demander de justificatif médical s'il s'agit de l'une des trois premières absences de courte durée.

Selon l'article 79.2 modifié de la *Loi sur les normes du travail*² (LNT), un employeur peut demander un document justifiant une absence répétitive ou qui excède trois jours. Autrement dit, si les circonstances le justifient, un certificat médical pourrait être exigé à partir de la quatrième journée d'absence pour chaque période de maladie, ou après la quatrième période d'absence sur une période de 12 mois.

Une autre évolution importante concerne les absences pour raisons familiales et parentales. La modification apportée à l'article 79.7 de la LNT empêche désormais un employeur de demander à un salarié de fournir un certificat médical lorsqu'il prend un congé pour s'occuper d'un enfant malade ou d'un membre de la famille, même si ce dernier utilise les 10 journées d'absence prévues par la Loi à cet effet. Par exemple,

un salarié n'aura plus à fournir un justificatif médical s'il emmène son enfant à un rendez-vous médical. Toutefois, l'employeur pourra requérir un document alternatif, tel qu'une note de l'école ou encore un certificat de présence au rendez-vous délivré par la clinique.

Cette réforme ne s'applique toutefois pas aux absences prévues par les articles 79.8 à 79.12 de la LNT, telles que les congés pour proche aidant en cas de maladie grave ou d'accident. En raison de la nature particulière de ces absences, elles resteront soumises à des règles spécifiques et l'employeur pourra continuer à demander un certificat médical.

Bien entendu, cette nouvelle législation n'autorise pas les employés à s'absenter sans aucune explication. L'article 79.2 de la LNT, avant sa modification, précisait déjà que les employés doivent toujours informer leur employeur dès que possible de leur absence et des motifs qui la justifient. Les récentes modifications législatives ne constituent pas des passe-droits pour les salariés ni des privilèges sans condition.

En définitive, bien que l'objectif d'alléger la charge administrative des médecins soit louable, cette réforme représente un défi de taille pour les employeurs. En offrant une plus grande flexibilité aux employés, qui ne seront plus contraints de présenter un certificat médical pour des absences de courte durée liées à des malaises bénins, elle pousse les employeurs à revoir en profondeur leur gestion des absences et à garantir une documentation rigoureuse. L'enjeu principal résidera dans la quête d'un équilibre délicat entre la nécessité de suivre les absences des employés et la confiance à leur accorder. Il sera pertinent d'observer l'application concrète de ces nouvelles dispositions et de mesurer comment employeurs et médecins s'adapteront à cette transformation législative. ■

¹L.Q., 2024, c. 29.

²RLRO, c. N-1.1

LA MOBILITÉ DURABLE AU SERVICE DES RÉGIONS

Lorsqu'il est question de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de nos communautés, la mobilité durable peut s'avérer efficace. En effet, le secteur des transports est responsable de 43 % des GES de la province, dont près de 75 % sont attribuables au transport routier¹.

LA MOBILITÉ COMME MESURE D'ATTÉNUATION

Les projets d'amélioration de la mobilité peuvent être utiles pour atténuer les émissions de GES, tout en permettant d'améliorer l'accessibilité aux différents services offerts à la population et en réduisant les conséquences de l'utilisation individuelle de l'automobile.

L'instauration de projets innovants en mobilité durable peut participer à un transfert des habitudes de transport de la voiture vers d'autres modes moins intenses en émissions de carbone. Plus les options de mobilité sont diverses, plus les biens et services sont accessibles par les transports alternatifs à l'auto.

L'INNOVATION DANS LES DÉPLACEMENTS

Plusieurs initiatives de mobilité durable ont été implantées dans les régions du Québec, notamment des projets de transport collectif intermunicipalités sur réservation, d'autobus à la demande (taxibus) et de transport adapté². Ces services permettent d'offrir un transport alternatif dans les régions qui n'ont pas accès à un système de transport en commun. Ce service permet de rehausser l'accessibilité aux services essentiels pour les membres de la communauté qui n'ont pas de voiture.

Un service d'autopartage de la flotte de véhicules municipaux avec les résidents du territoire peut

offrir une gamme plus large de véhicules, tels que des véhicules utilitaires sport, des camions ou des véhicules électriques. La disponibilité de cette option peut encourager un citoyen à conserver un plus petit véhicule sachant que s'il a besoin de plus d'espace de façon temporaire (déménagement, transport d'objets surdimensionnés, transport d'équipement sportif, etc.), il peut utiliser les véhicules de la municipalité. Cette option peut aussi intéresser un citoyen sans voiture qui pense en acquérir une, mais qui en ferait une utilisation sporadique.

Des outils numériques sont également en émergence afin de faciliter la recherche de multiples options de transport au sein d'un territoire³. Ils permettent de faire connaître les alternatives de mobilité, mais aussi de faciliter la prise de décision dans les habitudes de déplacements des personnes.

En conclusion, les différentes initiatives émergentes en transport contribuent à l'accessibilité de plusieurs modes de transport, de sorte qu'elles élargissent les options de transport des usagers tout en encourageant des pratiques de mobilité plus durables. De plus, l'implantation d'un système de mobilité durable permet de réduire les émissions de GES tout en améliorant significativement la qualité de vie des citoyens et de contribuer à la protection de l'environnement.



Justine Farrell-Dessureault, CPI en adaptation aux changements climatiques
Fédération québécoise des municipalités



Raphaël Smith, professionnel en adaptation aux changements climatiques
Fédération québécoise des municipalités

La direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités peut vous accompagner pour l'implantation de projets en mobilité durable. Vous pouvez nous joindre à ingenierie@fqm.ca si vous désirez en savoir davantage. ■

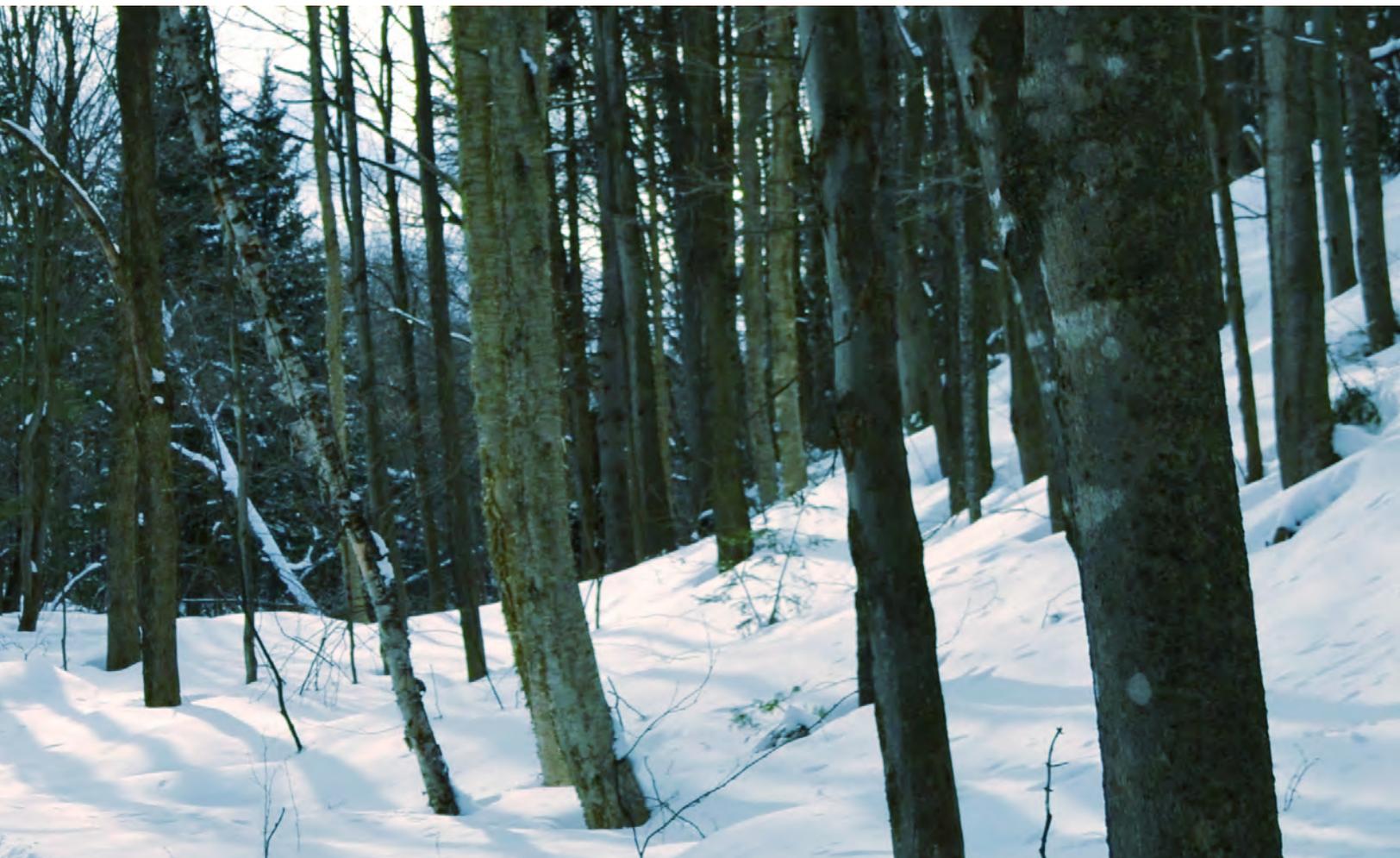
¹MELCCFP. (2024). Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2022 et leur évolution depuis 1990.

²Victoriaville et sa région. (s.d.). Service de transport collectif et adapté dans la MRC d'Arthabaska.

³Embarque Estrie. (s.d.). embarqueestrie.ca/



Le climat a une influence sur l'accès à l'offre de loisirs extérieurs.
Crédit : Municipalité de Saint-Elzéar.



LES MUNICIPALITÉS ET MRC, PARTIES PRENANTES DES SAINES HABITUDES DE VIE

Les saines habitudes de vie ne sont pas seulement une question individuelle : elles se construisent à travers les environnements que nous habitons. Dans cette optique, les municipalités et les MRC jouent un rôle central en tant que catalyseurs d'aménagements et de politiques qui favorisent la santé publique. Le présent dossier explore les enjeux actuels, le rôle des municipalités et l'impact de leurs actions sur la santé des citoyens, tout en mettant en lumière les innovations et les meilleures pratiques dans le domaine.

QU'ENTEND-ON PAR LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE?

Les loisirs englobent une vaste gamme d'activités qui favorisent le bien-être physique et mental des citoyen(ne)s. Ils se manifestent sous diverses formes, allant des activités sportives structurées aux loisirs culturels et sociaux. Les infrastructures municipales jouent un rôle crucial dans leur accessibilité, avec des installations comme les sentiers avec stations sportives, les piscines publiques, les patinoires intérieures et extérieures, les réseaux de vélo hivernal et estival, et une variété d'installations intérieures adaptées aux besoins de la communauté.

Les saines habitudes de vie dépassent largement le cadre de l'activité physique traditionnelle. Elles englobent une approche holistique du bien-être, intégrant une alimentation équilibrée facilitée par l'accès à des marchés publics et des jardins communautaires, ainsi que le développement de liens sociaux significatifs à travers des rassemblements communautaires et des activités inclusives. Cette vision élargie reconnaît l'interconnexion entre santé physique, mentale et sociale.

ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX ACTUELS

Les données récentes de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) [brossent un portrait](#)¹ préoccupant des habitudes de vie des Québécois(es). En 2014, environ 3 adultes québécois sur 5 atteignaient le niveau minimal recommandé durant leurs loisirs, soit au moins 150 minutes d'activités physiques cardiovasculaires par semaine. La même année, on recensait que 2 jeunes sur 5 atteignaient le niveau d'activité physique recommandé pour ce groupe d'âge, avec au moins 60 minutes par jour. Le temps passé sur Internet des jeunes Québécois(es) de 6 à 17 ans aurait connu une augmentation constante au fil des années. En 2022, 42 % d'entre eux auraient passé en moyenne plus de 10 heures par semaine devant



L'aspect social des loisirs est à prendre en considération lorsque vient le temps de programmer les loisirs d'une MRC ou d'une ville.
Crédit : JF Bergeron Enviro Foto.

un écran, comparé à 25 % en 2019, augmentant la sédentarité.

DISPARITÉS RÉGIONALES

L'accès aux infrastructures et aux services de loisirs varie considérablement selon les régions, créant des inégalités importantes dans la capacité des citoyen(ne)s à adopter un mode de vie actif. Selon une étude² sur le plein air de proximité, les personnes qui ont accès à plusieurs parcs à 500 mètres ou moins de leur résidence font, en moyenne par semaine, 21 minutes d'activité physique de plus par jour.

En milieu urbain, la densification pose des défis particuliers. La pression foncière et le manque d'espaces disponibles compliquent l'implantation de nouvelles infrastructures sportives et récréatives.

Les régions rurales font face à des défis différents, mais tout aussi importants. Par exemple, le Témis-

comingue souffre d'un manque d'infrastructures sportives, obligeant ses résident(e)s à parcourir des distances considérables pour accéder à des installations adéquates. Ce type de situation affecte particulièrement les populations à mobilité réduite et les familles à faible revenu.

S'ADAPTER AU CLIMAT ET À SES CHANGEMENTS

Le climat québécois exerce une influence majeure sur l'accessibilité et l'utilisation des infrastructures de loisirs. Durant l'été, les installations extérieures comme les piscines et les terrains sportifs connaissent des périodes de forte affluence, nécessitant une gestion rigoureuse des horaires et de l'entretien. Les municipalités doivent également gérer les pics d'utilisation des parcs et des espaces verts, particulièrement durant les canicules, où ces espaces servent d'îlots de fraîcheur essentiels.

REND LE DROIT MUNICIPAL ACCESSIBLE

TREMBLAY BOIS
AVOCATS

- | COMPÉTENCE
- | COLLABORATION
- | RESPECT

Mes Pierre Laurin, Claude Jean, Yves Boudreault, Caroline Pelchat, Mireille Lemay, Lahbib Chetabi, Valérie Savard, Patrick Bérubé, Michelle Audet-Turmel, Benjamin Bolduc, Benoît St-Onge, Olivier Arseneau, Shannon Soulié, Marc-André Beaudoin

418 658-9966

tremblaybois.ca

f @ in

L'hiver pose des défis uniques, exigeant des municipalités qu'elles maintiennent des activités intérieures accessibles tout en assurant l'entretien des installations extérieures comme les patinoires et les sentiers de ski de fond. Les coûts d'entretien augmentent significativement durant cette période, tandis que la participation aux activités peut diminuer en raison des conditions météorologiques.

INFRASTRUCTURES VERTES

L'intégration des [préoccupations environnementales](#)³ dans la planification des infrastructures de loisirs devient une priorité. Les corridors verts multifonctionnels combinent transport actif, loisirs et biodiversité, créant des espaces qui servent à la fois la santé publique et l'environnement.

L'aménagement de toits verts accessibles au public sur les bâtiments municipaux offre de nouvelles possibilités pour l'activité physique en milieu urbain dense. Ces espaces servent souvent de jardins communautaires ou d'aires de détente active.

Les installations sportives intègrent de plus en plus de technologies écoénergétiques, réduisant leur empreinte environnementale tout en maintenant des services de qualité. L'utilisation de systèmes de récupération d'eau de pluie et d'énergie solaire devient la norme dans les nouvelles constructions.

INNOVATION ET TECHNOLOGIES DANS LES SERVICES MUNICIPAUX

L'intégration des technologies numériques transforme rapidement la manière dont les municipalités gèrent

leurs services de loisirs et encouragent les saines habitudes de vie. De nombreuses villes ont développé des applications mobiles municipales permettant aux citoyens de réserver des plages horaires pour les installations sportives, de consulter les horaires en temps réel et de recevoir des notifications sur les activités à venir.

Ces plateformes numériques facilitent également l'accès à l'information sur les parcours actifs, les installations disponibles et les programmes en cours.

Des systèmes de surveillance en temps réel de l'achalandage permettent une meilleure gestion des installations et une expérience utilisateur optimisée. Ces outils, fournis par certaines entreprises privées, aident à prévenir la surcharge des installations populaires et à rediriger les usagers vers des activités moins achalandées.

L'utilisation et l'analyse des données deviennent un élément central dans la planification et l'amélioration des services municipaux. Les municipalités collectent et analysent des informations sur les schémas d'utilisation des infrastructures, permettant une allocation plus efficace des ressources et une meilleure compréhension des besoins de la communauté.

LA DIMENSION SOCIALE DES LOISIRS

Les municipalités développent de plus en plus de programmes visant à renforcer le tissu social à travers les activités de loisir. Les jardins communautaires intergénérationnels constituent un excellent exemple de cette approche, permettant aux aînés de partager

leurs connaissances avec les plus jeunes tout en restant actifs physiquement.

Des clubs de marche pour aînés encouragent non seulement l'activité physique, mais créent aussi des opportunités de socialisation régulière. Ces initiatives s'avèrent particulièrement précieuses pour lutter contre l'isolement social, un enjeu de santé publique croissant.

Les activités parents-enfants dans les parcs publics, souvent gratuites ou à faible coût, favorisent le développement des liens familiaux tout en promouvant l'activité physique. À ce sujet, [76 % de la population](#)⁴ estime important que les municipalités en fassent plus pour favoriser le bien-être et le développement des 0 à 5 ans (Léger - Observatoire des tout-petits, 2018). Les parents demandent plus de parcs, d'activités sportives ou d'événements pour les jeunes. (Léger - Observatoire des tout-petits, 2017).

RÔLE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Le succès des initiatives municipales repose en grande partie sur la collaboration avec les organismes communautaires. Ces derniers jouent un rôle crucial dans l'animation des espaces publics et l'organisation d'activités adaptées aux besoins locaux.

[Les partenariats avec les écoles](#)⁵ pour l'utilisation partagée des installations sportives représentent une autre forme de collaboration efficace. Ces ententes permettent d'optimiser l'utilisation des infrastructures tout en élargissant l'accès aux activités physiques pour les jeunes.



La tarification ciblée est avantageuse pour certains groupes vulnérables et améliore l'offre en loisirs.
Crédit : MRC de La Matanie – Louis-Philippe Cusson.



Les patinoires extérieures sont une façon accessible de bouger pendant l'hiver à Québec.
Crédit : Municipalité de Cap-Saint-Ignace.



Les loisirs et les saines habitudes de vie dépassent le cadre de l'activité physique et comprennent aussi les volets alimentation et accès à l'eau potable.
Crédit : Ville de Victoriaville.

ASPECTS FINANCIERS ET GESTION DES RESSOURCES

Face aux contraintes budgétaires, les municipalités explorent des approches créatives pour financer leurs infrastructures et programmes de loisirs. Les partenariats public-privé se multiplient, particulièrement pour les installations majeures comme les complexes sportifs ou les centres communautaires.

La commandite locale joue un rôle croissant, avec des entreprises contribuant au financement d'équipements ou d'événements sportifs en échange de visibilité. Ces partenariats permettent souvent d'offrir des services améliorés sans augmenter significativement les coûts pour les usagers.

Le financement participatif émerge comme une option viable pour des projets communautaires spécifiques. Cette approche permet non seulement de réunir des fonds, mais aussi d'engager la communauté dans le développement des projets dès leur conception.

TARIFICATION SOCIALE

L'accessibilité financière demeure une préoccupation centrale dans la gestion des services de loisirs. De nombreuses municipalités adoptent des modèles de tarification modulée selon le revenu, permettant aux familles à faible revenu de participer pleinement aux activités.

Les passes familiales avantageuses et les programmes de gratuité ciblés pour certains groupes vulnérables constituent d'autres stratégies pour promouvoir l'inclusion. Certaines municipalités

expérimentent également avec des [systèmes d'échange local](#)⁶ de services, où les citoyens peuvent obtenir des accès gratuits en échange de bénévolat ou de participation à l'organisation d'activités.

RÉFLEXIONS ET PISTES D'ACTION POUR LE MILIEU MUNICIPAL

Il existe de nombreux outils pour mettre en pratique une programmation en loisirs variée et un accès facilité au plein air de proximité. Les sites Web [Le pointeur](#)⁷, [Espace Muni](#)⁸ ou encore l'entreprise [Tougo](#)⁹ offrent des idées et des services aux municipalités pour faciliter l'activité physique et les saines habitudes de vie à la fois chez les populations et chez les individus. [M361](#)¹⁰ aide quant à elle les gouvernements et les organisations à maximiser leur impact social pour créer une société plus saine, sécuritaire, équitable, juste et durable. La [trousse de l' élu en loisir](#)¹¹ est une ressource destinée spécifiquement aux élu(e)s du palier municipal, afin de les aider à améliorer leur milieu.

ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONTINUE

Les municipalités développent des systèmes sophistiqués pour mesurer l'impact de leurs initiatives. Les indicateurs incluent non seulement les taux de participation aux activités, mais aussi des mesures plus larges comme l'amélioration de la santé publique et le retour sur investissement social.

Des sondages réguliers auprès des usagers permettent d'évaluer la satisfaction et d'identifier les besoins émergents. Les consultations citoyennes régulières permettent d'ajuster les programmes et les infrastructures aux besoins évolutifs de la communauté.

POUR CONCLURE

Les municipalités et MRC québécoises se positionnent comme des actrices incontournables dans la promotion des saines habitudes de vie. Leur capacité à conjuguer innovation technologique, inclusion sociale et durabilité environnementale démontre l'évolution de leur rôle vers une approche plus intégrée et stratégique du bien-être communautaire.

Les succès observés à travers la province soulignent l'importance d'une approche multidimensionnelle, où infrastructures, programmes et politiques se complètent pour créer des environnements véritablement favorables à la santé. Les exemples présentés également dans notre section *Nos régions en action* montrent qu'il est possible de développer des solutions créatives et efficaces, même avec des ressources limitées.

L'avenir des municipalités dans ce domaine repose sur leur capacité à maintenir cette dynamique d'innovation tout en assurant l'accessibilité et l'équité des services. Les défis sont nombreux, mais les outils et les approches développés ouvrent la voie à des communautés plus saines et plus durables. ■

¹ inspq.qc.ca/nouvelles/reprise-salutaire-activites-physiques-portrait-habitudes-quebecois-voies-suivre

² education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/loisir-sport/Guide_plein-air-proximite-municipal.pdf

³ inspq.qc.ca/changements-climatiques/vrac-parc

⁴ lepointeur.ca/piste-action/activites-de-loisir-en-milieu-rural/

⁵ lepointeur.ca/piste-action/entente-de-partage-avec-le-milieu-institutionnel/

⁶ journals.openedition.org/efg/11160

⁷ lepointeur.ca/dossier/d2

⁸ espacemuni.org/programmes/communautaires-en-sante

⁹ montougo.ca

¹⁰ m361.ca/notre-expertise

¹¹ eluloisir.com



ADMQ | Association des
directeurs municipaux
du Québec

Présenté par

Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec

Redéfinir la **gestion** municipale

Congrès annuel de l'ADMQ · Centre des congrès de Québec · 18 au 20 juin 2025
Évènement essentiel pour les directeurs généraux, les greffiers et les trésoriers.

Congrès annuel
18 au 20 juin 2025

Assurez-vous que votre
équipe soit présente!

Seulement

585\$

31 formations
et 4 repas

Inscrivez-vous dès maintenant

Pour information et inscription : admq.qc.ca/congres



Pierre Lavoie, cofondateur du Grand défi Pierre Lavoie et conférencier

MUNICIPALITÉS ET VILLES : À VOS MARQUES! PRÊTES? MARCHEZ!

On le connaît pour le Grand défi de 1000 km à vélo, les Cubes énergie et le projet Lab-École. Son nom est associé aux bienfaits de l'exercice et des saines habitudes de vie. Depuis 10 ans, il organise avec son équipe et en collaboration avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec *La grande marche*. Cet événement permet aux municipalités et aux villes de bénéficier d'un soutien pour organiser une journée où leurs citoyens prennent d'assaut les rues.

Pierre Lavoie a pris quelques minutes pour discuter avec nous de l'importance de bouger et du rôle primordial que peuvent jouer les municipalités et villes pour encourager leurs citoyen(e)s à adopter un mode de vie plus actif. « On peut dire qu'on marche au Québec! La COVID a aidé, c'est certain. On le répétait tous les jours dans les médias que marcher c'est bon pour la santé mentale. Nous, on le savait et on le disait, mais quand c'est dit par l'État, ça a plus d'impact », souligne M. Lavoie.

REPENSER LES PLANS D'AMÉNAGEMENT

L'athlète, conférencier, entrepreneur social et père de famille engagé croit que le pouvoir de faire bouger les gens se situe sur le terrain. « C'est aux municipalités de faciliter l'accès à l'activité physique pour leurs citoyen(e)s. Et le gouvernement, tant provincial que fédéral, doit suivre en aidant les municipalités à mettre en place les infrastructures. On ne peut pas dire aux gens de bouger si on n'aide pas un peu! »

Pierre Lavoie identifie trois axes sur lesquels intervenir : penser les rues et routes pour qu'elles favorisent les déplacements actifs et soient sécuritaires pour les marcheurs, redonner l'accès à

l'eau et aménager des espaces verts. « Se donner des objectifs dans les plans d'aménagement, c'est hyper important. En 10 ans, on est capable de changer carrément une municipalité. Il y a des villes qui lèvent la main. On sent que c'est en train de changer. »

LA GRANDE MARCHÉ

Lors de sa première édition il y a 10 ans, *La grande marche* s'est tenue dans trois villes. L'édition 2024 a rallié 120 villes et municipalités à travers le Québec. « Cette année, on pense atteindre 150. Et si on a les partenaires financiers nécessaires, on pourra en prendre une cinquantaine de plus », soutient M. Lavoie.

Comment ça fonctionne? Les villes et municipalités souhaitant organiser cette activité s'inscrivent via le site onmarche.com. L'équipe du Grand défi contacte le groupe de médecine familiale de la région afin d'inviter les médecins de famille à prescrire à leurs patients de participer à *La grande marche* dans leur région. La journée de l'événement, le Grand défi fournit arche, dossards et un montant d'argent pour aider à l'organisation. « C'est sans frais pour les municipalités. On s'occupe aussi de faire la promotion de l'événement », précise M. Lavoie.

Lors de sa première édition il y a 10 ans, *La grande marche* s'est tenue dans trois villes. L'édition 2024 a rallié 120 villes et municipalités à travers le Québec.

UN PROJET PILOTE EN SANTÉ DURABLE DANS LES VILLES ET MUNICIPALITÉS

Pierre Lavoie travaille actuellement à un nouveau projet qui, à l'image des Lab-Écoles, deviendrait un modèle pour les villes et municipalités afin de mettre en place des éléments qui facilitent l'adoption de saines habitudes de vie, appuyées par des leviers financiers mis en place par le gouvernement. « Le Lab-École a permis aux 162 firmes d'architecture qui ont déposé une maquette de réfléchir l'école autrement. Le gouvernement s'inspire de ce projet pour ses écoles signatures. C'est ce genre d'expérience qu'on veut répéter pour les villes et municipalités », conclut M. Lavoie. ■



Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi et ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air

DE L'ÉCOLE AU PLEIN AIR : QUÉBEC MISE SUR LA PROXIMITÉ POUR FAIRE BOUGER SES CITOYEN(NE)S

En campagne électorale, la Coalition avenir Québec (CAQ) s'est engagée à investir 1,5 milliard de dollars sur les 10 prochaines années pour soutenir la réfection d'infrastructures existantes et réaliser de nouveaux projets afin de favoriser un mode de vie actif. Comment faire bouger les gens partout au Québec? Entrevue avec Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air.

« On s'est concentré sur des mesures pour favoriser l'acquisition de saines habitudes de vie au quotidien et pour aller rejoindre des clientèles cibles qui sont, malheureusement, un peu défavorisées quand on parle d'activité sportive et d'activité physique au quotidien parce qu'on sait qu'il peut y avoir plein de freins, que ce soit financiers ou physiques », explique M^{me} Charest. L'instauration d'une heure d'activités parascolaires par jour dans les écoles secondaires, les deux périodes de 20 minutes de récréation obligatoires au primaire, le prolongement du Sentier national de randonnée et la journée d'accès gratuit aux parcs nationaux font partie de ces mesures.

EST-CE QUE LE PAFIRSPA SERA DE RETOUR?

Le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) a bénéficié d'une enveloppe de 300 M\$ et soutenu 322 projets partout au Québec. Est-ce que d'autres sommes seront prévues dans le prochain budget? « Le prochain budget est dans quelques mois [NDLR : L'entrevue a eu lieu en janvier 2025], ce n'est donc pas possible de répondre à cette question, mais on a un engagement électoral de 1,5 milliard de dollars sur 10 ans et nous avons eu 300 M\$ dans le premier budget du mandat. Ensuite c'était le déploiement de cette enveloppe. Dans une

logique, on peut espérer rapidement une autre enveloppe », commente M^{me} Charest.

RÉGIONALISATION ET PROXIMITÉ

Régionaliser les infrastructures sportives est-elle une avenue pour les municipalités afin d'élargir l'accès à la pratique d'activités sportives? « Les projets en partenariat avec d'autres municipalités, des organismes ou les centres de service scolaires bénéficient d'un regard positif lorsque vient le temps de choisir les projets à subventionner. Toutefois, dans l'optique de favoriser la proximité, il faut arrêter de penser que ça prend de grosses infrastructures pour faire bouger les gens. On ne peut pas avoir de grosses infrastructures dans toutes les petites municipalités », souligne la ministre.

Ainsi, un volet plein air était inclus dans le PAFIRSPA, dont l'aide par projet pouvait atteindre 200 000 \$. En 2022, les municipalités de moins de 10 000 habitants ont également pu avoir accès au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE). M^{me} Charest et le Réseau des Unités régionales de loisir et de sport (URLS) du Québec ont également annoncé, en 2022, la création de *circonflexe Prêt-pour-bouger* qui permet aux municipalités adhérant au projet de prêter des équipements sportifs gratuitement.

M^{me} Charest et le Réseau des Unités régionales de loisir et de sport (URLS) du Québec ont également annoncé, en 2022, la création de *circonflexe Prêt-pour-bouger* qui permet aux municipalités adhérant au projet de prêter des équipements sportifs gratuitement.

DES MESURES PETITES, MAIS PORTEUSES

« Il faut se demander comment créer des environnements favorables à l'activité physique. L'aménagement du territoire c'est super important. Avoir une certaine densification et s'assurer d'y avoir différents aménagements qui vont favoriser l'activité sportive. Je pense qu'on a, à un certain moment, oublié de travailler là-dessus et on se concentrait uniquement sur les grosses infrastructures, alors que souvent les petites choses dans les petits lieux, c'est porteur de changement », conclut la ministre. ■

DES MILIEUX DE VIE INCLUSIFS ET SÉCURITAIRES POUR FAVORISER LA SANTÉ GLOBALE

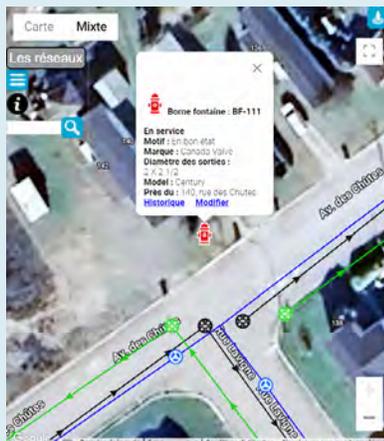
L'aménagement du territoire, qu'il soit urbain ou rural, joue un rôle crucial dans la promotion des loisirs et des saines habitudes de vie au Québec. De la plus petite localité à la grande ville, la conception de nos espaces communs doit tenir compte des besoins spécifiques des populations vulnérables, telles que les aîné(e)s, les personnes à mobilité réduite et les familles à faibles revenus.



Simplifiez vos opérations municipales avec



Une plateforme sécurisée, accessible en un clic, pour le personnel autorisé.



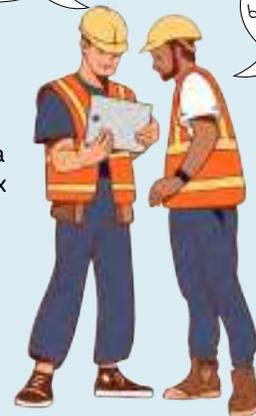
Toutes les cartes disponibles apportent une plus grande autonomie à mes employés.
Michel Boily
Coordonnateur à l'hygiène du milieu,
Ville de Dolbeau-Mistassini

Regarde sur TravauxPublics.ca C'est facile et simple

Plus besoin de retourner au bureau pour obtenir l'information

Accédez à des outils intuitifs qui rendent vos employés plus efficaces et vos citoyens plus satisfaits !

Découvrez comment optimiser vos infrastructures dès aujourd'hui grâce à une solution pensée pour répondre aux besoins des municipalités. Essayez notre démonstration gratuite, sans obligation !



TravauxPublics.ca
un allié incontournable



Essayez dès maintenant !

Ces choix d'aménagement influencent directement la capacité de tous les citoyen(ne)s à adopter un mode de vie actif, à participer à des activités physiques et récréatives, et à s'engager pleinement dans la vie communautaire. Les municipalités et MRC, en s'adaptant à leur réalité territoriale, ont le pouvoir de transformer leurs milieux en espaces inclusifs qui favorisent non seulement l'activité physique, mais aussi l'équité sociale et le bien-être collectif.

ADAPTER L'AMÉNAGEMENT AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES POPULATIONS

Le vieillissement de la population pose des défis particuliers pour l'offre en loisirs, notamment dans les régions rurales où les distances sont plus importantes. Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), un [environnement bâti inclusif](#)¹ et durable peut favoriser la mobilité, l'autonomie et la participation sociale des aîné(e)s, en particulier grâce à des infrastructures adaptées qui encouragent les déplacements actifs et sécuritaires.

Dans les noyaux villageois, l'entretien des trottoirs et l'installation stratégique de bancs publics permettent aux [aîné\(e\)s de maintenir une vie active](#)² en réduisant les obstacles à la mobilité. Ces actions ont été identifiées comme prioritaires dans plusieurs municipalités visant à devenir plus actives, selon un guide publié par Le Pointeur.

Pour les secteurs plus éloignés, l'accent peut être mis sur l'aménagement de points de rencontre communautaires accessibles, comme les parcs municipaux ou les centres de loisirs. Ces lieux deviennent [des espaces privilégiés](#)³ pour les activités physiques adaptées et pour renforcer les liens sociaux.

FAVORISER LA SÉCURITÉ ET L'ACCÈS POUR TOUS

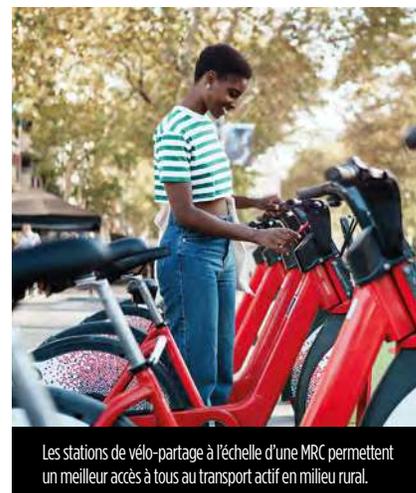
La sécurité dans la pratique des loisirs, particulièrement pour les femmes, prend une dimension différente en milieu rural. Si l'éclairage reste important autour des installations sportives et des sentiers récréatifs, les études de l'INSPQ montrent que les solutions doivent être adaptées au contexte local. Les municipalités gagnent à consulter leurs citoyennes pour identifier les zones nécessitant des améliorations, qu'il s'agisse de sentiers de randonnée entre les hameaux ou d'espaces d'activités physiques dans les cœurs villageois.

Pour les enfants, l'enjeu dans les petites municipalités est souvent lié à l'accès aux espaces de jeu actif et aux installations sportives. Le [Lab-École](#)⁴ souligne l'importance d'aménager des environnements qui stimulent naturellement l'activité physique. Si cet aspect peut se travailler par le biais de l'architecture de l'école, cela peut aussi se traduire par des corridors actifs sécurisés dans les villages, ou encore par des parcs mobiles pour les secteurs moins densément peuplés.

SOLUTIONS INNOVANTES POUR UN MODE DE VIE ACTIF

L'éclairage intelligent peut être déployé de manière ciblée pour prolonger les heures d'utilisation des installations sportives et récréatives. Les petites municipalités optent souvent pour des solutions progressives, en commençant par les zones dédiées aux loisirs comme les terrains de sport et les sentiers. Les lampadaires à détection de mouvement permettent d'encourager l'activité physique en soirée tout en réduisant les coûts. À Shawinigan, Dorval ou encore Saint-Ours, cette approche a permis, évidemment, de diminuer les coûts d'électricité, mais aussi d'améliorer le sentiment de sécurité et l'accès aux infrastructures.

Le transport actif devient aussi un vecteur de loisir en milieu rural. Au-delà des pistes cyclables traditionnelles, plusieurs municipalités innovent avec des solutions comme les sentiers multifonctionnels quatre-saisons ou les [programmes de vélos](#)⁵ partagés à l'échelle de la MRC, transformant les déplacements quotidiens en occasions d'activité physique.



Les stations de vélo-partage à l'échelle d'une MRC permettent un meilleur accès à tous au transport actif en milieu rural.

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE : UN LEVIER POUR TOUS

L'[accessibilité universelle](#)⁶ est une approche inclusive qui prend en compte les différents besoins et les conditions de vie des individus. Elle vise notamment une utilisation équitable de l'environnement bâti. Cette accessibilité universelle aux installations de loisirs se concrétise différemment selon l'échelle du territoire. Les petites municipalités peuvent prioriser l'adaptation de leurs équipements sportifs et des parcours actifs. [Certaines initiatives](#)⁷ démontrent que même des aménagements modestes peuvent avoir un impact significatif sur la participation aux activités physiques et récréatives. Pour garantir une véritable accessibilité universelle, il est essentiel d'adapter les trottoirs en y incluant des rampes, des surfaces antiglisse et des passages piétons surélevés avec une signalisation inclusive. De plus, favoriser des transports accessibles, en déployant des bus équipés de rampes et des arrêts adaptés, permet d'assurer une mobilité équitable. Par ailleurs, la mise en place de rues complètes, intégrant des infrastructures pour tous les types de déplacements, contribue à créer des environnements sécuritaires et inclusifs pour les piétons (et notamment les enfants), les cyclistes et les personnes à mobilité réduite. Ces initiatives, bien qu'elles puissent paraître simples, améliorent considérablement la qualité de vie des citoyens en facilitant leurs déplacements au quotidien.



L'environnement bâti inclusif permet à l'ensemble de la population de bénéficier d'infrastructures sportives ou de loisirs.
Crédit : municipalité de Sainte-Julienne.



L'accessibilité universelle favorise l'accès aux infrastructures à tou(te)s.

DES RÉUSSITES INSPIRANTES POUR LA PROMOTION DES SAINES HABITUDES DE VIE

La MRC du Granit illustre parfaitement comment la collaboration intermunicipale peut démocratiser l'accès aux infrastructures sportives. Son Réseau Bleu Blanc Vert mutualise les ressources de plusieurs

petites municipalités pour offrir une variété d'activités physiques et récréatives à moindre coût.

En Chaudière-Appalaches, les diagnostics VRAC-PARC ont permis aux municipalités d'identifier leurs priorités en matière d'aménagement favorable aux saines habitudes de vie. Cette approche a conduit à des

projets comme la création de parcs intergénérationnels et l'aménagement de corridors actifs entre les villages.

Les municipalités ont un rôle décisif à jouer dans la création de milieux de vie inclusifs et sécuritaires. En adaptant leurs politiques et infrastructures pour répondre aux besoins des populations vulnérables, en investissant dans l'éclairage, l'accessibilité universelle et le transport actif, et en s'inspirant des initiatives locales exemplaires, elles peuvent améliorer significativement la qualité de vie de leurs citoyen(ne)s. Ces actions renforcent non seulement la santé publique, mais également la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance communautaire. ■

¹inspq.gc.ca/jasp/comment-favoriser-veillessement-actif-environnement-bati-inclusif-durable

²lepointeur.ca/article/4-priorites-a-considerer-pour-etre-une-municipalite-actives

³lepointeur.ca/article/prioriser-lactivite-physique-espaces-verts-9-retombees-positives

⁴lab-ecole.com/nos-piliers/environnement-physique

⁵lepointeur.ca/piste-action/voies-pietonnes-et-cyclables-partagees

⁶inspq.gc.ca/sites/default/files/publications/2775-accessibilite-universelle-conception-environnements.pdf

⁷lepointeur.ca/piste-action/presence-dinfrastructures-recreatives-pour-la-pratique-interieure



UN BASSIN DE
5000 CAMIONS
COUVRANT
TOUT LE QUÉBEC

DES RETOMBÉES
ÉCONOMIQUES
LOCALES

71 ORGANISMES
DE COURTAGE
SUPERVISÉS
PAR LA CTQ

Près de 500 municipalités se sont déjà prévaluées de la possibilité que leur offrent la Loi des Cités et Ville et le Code municipale de s'assurer d'un maximum de retombées économiques locales. Elles ont voté par résolution municipale une clause priorisant l'utilisation des camionneurs membres d'organismes titulaires d'un permis de courtage en services de camionnage en vrac délivré par la Commission des transports du Québec.

Consultez la liste des 71 organismes de courtage affiliés à l'ANCAI à l'adresse : www.ancai.com/courtage/12

Association nationale des camionneurs artisans inc. (ANCAI) – Information : 418-623-7923

Le cinquième rapport sur la résilience climatique d'Énergir

Bilan et trajectoire de décarbonation

S'appuyant sur sa vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030 et 2050, le cinquième rapport sur la résilience climatique publié en février dernier détaille les solutions déployées par l'entreprise pour accompagner sa clientèle et la société, dont les municipalités, dans la transition énergétique. Il s'agit aussi d'un exercice de transparence qui contribue au dialogue constructif pour réussir collectivement ce défi de taille. En voici quelques faits saillants :

La vision stratégique de décarbonation d'Énergir à l'horizon 2030-2050

La Vision repose sur quatre initiatives :

1. L'accroissement des efforts en efficacité énergétique;
2. La conversion des utilisateurs de gaz naturel vers une solution complémentaire combinant électricité et gaz naturel (notamment l'offre biénergie);
3. L'accélération de l'injection du gaz naturel renouvelable (GNR);
4. Le développement, par le biais de sociétés affiliées, de vecteurs de croissance à faible empreinte carbone.

D'ici 2050, Énergir estime qu'elle devrait distribuer environ 50 % moins d'énergie gazeuse, en se concentrant sur les secteurs où cette énergie et ses infrastructures apportent une réelle valeur ajoutée à l'écosystème énergétique québécois.



Un objectif commun : des bâtiments décarbonés

Énergir partage l'ambition de décarbonation des municipalités. Dans le secteur des bâtiments, Énergir vise à réduire les émissions de GES d'origine fossile issues de l'énergie qu'elle distribue dans le secteur des bâtiments de 30 % d'ici 2030 par rapport à 2020. Énergir partage d'ailleurs la même ambition que le gouvernement du Québec, soit celle de diminuer considérablement le recours à l'énergie de source fossile dans le secteur des bâtiments et souhaite que ce secteur soit 100 % renouvelable d'ici 2040.



Le GNR : où en sommes-nous ?

Du côté de la production, le développement du marché du GNR continue son expansion, la capacité de production nord-américaine ayant septuplé entre 2010 et 2023. Énergir a atteint ses cibles réglementaires d'injection de GNR pour l'année 2023-2024 et est en très bonne voie pour atteindre les cibles rehaussées pour l'exercice 2024-2025. L'entreprise poursuit ses efforts pour fédérer la filière de production, notamment grâce au travail crucial des municipalités productrices de GNR.



Les étapes importantes franchies au cours de la dernière année témoignant de la crédibilité de la stratégie d'Énergir :

- À la suite de l'approbation de la Régie de l'énergie, depuis avril 2024, tout nouveau branchement au réseau d'Énergir doit maintenant se faire avec une énergie renouvelable (biénergie-GNR ou 100 % GNR) pour les bâtiments des secteurs résidentiel, commercial et institutionnel.
- Le déploiement de l'offre de biénergie à la clientèle commerciale et institutionnelle.
- La CDPQ et le Fonds de solidarité FTQ ont annoncé en septembre 2024 un réinvestissement totalisant 575 millions de dollars afin de soutenir la croissance d'Énergir et la réalisation de son plan de décarbonation et de résilience climatique.



S'adapter aux aléas climatiques

Pour assurer la résilience aux changements climatiques, Énergir a modélisé les risques physiques résultant des changements climatiques et ainsi évalué les efforts d'adaptation requis pour faire face aux conséquences de ces risques. Les aléas climatiques sont déjà bien présents et pourraient se multiplier avec le temps. Cependant, étant enfoui, le réseau gazier devrait être moins affecté que les infrastructures électriques, ce qui constitue un atout majeur pour garantir la fiabilité et la résilience des systèmes énergétiques.



Un pas de plus

Les municipalités sont aux premières loges des défis exigés par la transition énergétique. Dans le déploiement de sa vision stratégique de décarbonation aux horizons 2030-2050, Énergir s'inscrit dans une logique pragmatique où l'entreprise favorise un ensemble de solutions énergétiques adaptées aux besoins et aux meilleurs coûts. Dans cette optique, Énergir se renouvelle avec des solutions adaptées au soutien des municipalités du Québec dans la réalisation de leurs plans de décarbonation.

L'AMÉNAGEMENT URBAIN AU SERVICE DE L'ÉGALITÉ : DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR LA SANTÉ DES FEMMES

Une nouvelle étude de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) met en lumière l'influence déterminante de l'aménagement des espaces publics sur la santé des femmes¹. Cette recherche approfondie, s'appuyant sur plus de 50 articles scientifiques, propose aux municipalités des pistes d'action concrètes pour créer des environnements plus équitables et inclusifs.

UN PORTRAIT RÉVÉLATEUR DES INÉGALITÉS

La conception actuelle de nos espaces publics reflète souvent des choix d'aménagement qui, bien qu'involontaires, créent des obstacles particuliers pour les femmes. L'étude de l'INSPQ démontre que ces inégalités se manifestent dans plusieurs aspects de l'environnement urbain, affectant directement la mobilité, la sécurité et le bien-être des citoyennes.

Le système de transport actuel illustre particulièrement bien les défis quotidiens auxquels font face les citoyennes. Représentant 46 % des usagers du transport collectif, les femmes effectuent des déplacements plus complexes, souvent liés à l'accomplissement de multiples responsabilités familiales. L'étude révèle que l'éloignement des services essentiels affecte particulièrement les résidentes des quartiers périphériques, limitant leur accès aux ressources communautaires et aux services de santé.

L'utilisation des espaces verts témoigne également de ces disparités. Une étude menée à Barcelone en Espagne, citée dans la recherche de l'INSPQ, révèle un écart significatif dans la fréquentation des parcs : seulement 26,8 % des usagers sont des femmes. Cette sous-représentation s'explique notamment par un éclairage inadéquat, une surveillance insuffisante et des infrastructures qui ne répondent pas pleinement aux besoins des familles.



Les arrêts d'autobus à la demande favorisent le sentiment de sécurité des femmes.

DES RÉPERCUSSIONS CONCRÈTES SUR LA SANTÉ

Ces disparités dans l'aménagement urbain ne sont pas sans conséquences. Le sentiment d'insécurité dans certains espaces publics limite considérablement l'activité physique des femmes. Les défis quotidiens liés au transport génèrent un stress supplémentaire, tandis que la conception de certains quartiers peut contribuer à l'isolement social. L'accès restreint aux services de santé et aux activités communautaires entraîne des conséquences directes sur leur bien-être général.

DES SOLUTIONS MUNICIPALES ÉPROUVÉES

Pour répondre à ces enjeux, l'INSPQ identifie plusieurs axes d'intervention prometteurs en matière de transport. La recherche souligne particulièrement l'importance des chaînes de déplacement complexes effectuées par les femmes, qui combinent souvent trajets professionnels et responsabilités familiales. L'aménagement de pistes cyclables physiquement séparées de la circulation améliore significativement le sentiment de sécurité. L'installation de stations et d'arrêts bien éclairés, dotés d'abris confortables, ainsi que l'implantation de systèmes d'alarme dans



CONCEPT NATURE

Conception - Fabrication - Installation

Bois de cèdre massif durable et sans entretien

AIRE DE JEU 18 mois - 5 ans

AIRE DE JEU 5 - 12 ans

PISTE D'HÉBERTISME

Conformes à la norme

CAN/CSA Z614-20



MOBILIER URBAIN CLASSE NATURE

Espaces publics

Thématique
sur mesure



ENTRAÎNEMENT

Parcours 13 ans et plus

Circuit Vitalité sur bancs



**Chez Eskair,
nous aimons la collaboration!**

Nos créations clé-en-main
vous offrent un milieu de vie distinctif
qui fera la fierté de vos citoyens!

ventes@eskairamenagement.com

819 472-6520

eskairamenagement.com



les véhicules, renforcent la confiance des usagers. Le [service d'arrêt à la demande](#)² en soirée, déjà adopté par plusieurs villes, s'avère particulièrement efficace.

L'aménagement des quartiers nécessite une attention particulière à l'éclairage stratégique des rues et des espaces publics. La mixité des usages, favorisant la proximité des services essentiels, réduit les distances de déplacement et facilite la vie quotidienne. L'installation de toilettes publiques accessibles et sécuritaires, ainsi que l'entretien et le verdissement des terrains vacants, contribuent à créer un environnement urbain plus accueillant.

Les parcs et espaces verts requièrent une approche globale intégrant l'optimisation de leur conception et de leur localisation. Des équipements adaptés aux différents groupes d'âge, combinés à des installations sanitaires sécuritaires et une surveillance adéquate, encouragent une utilisation plus fréquente et diversifiée de ces espaces essentiels.

L'IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

La recherche souligne le rôle crucial de la participation des femmes dans le processus de planification urbaine. Les consultations ciblées permettent d'identifier avec précision les besoins spécifiques de la population féminine. La création de comités consultatifs intégrant une perspective de genre assure une prise en compte constante de ces enjeux dans le développement urbain. L'évaluation régulière des aménagements réalisés permet d'ajuster les interventions en fonction des résultats observés.

DES INITIATIVES POUR S'INSPIRER

Plusieurs municipalités québécoises montrent déjà la voie vers un aménagement plus inclusif.

Les technologies intelligentes émergent comme un autre levier prometteur. L'installation de systèmes



L'éclairage intelligent permet des économies substantielles, mais surtout une utilisation adéquate des infrastructures existantes.

d'éclairage adaptatif, de caméras de surveillance et d'applications mobiles permettant de signaler les incidents contribue à moderniser la gestion de la sécurité urbaine. Ces innovations, lorsqu'elles sont déployées de manière réfléchie, renforcent le sentiment de sécurité tout en optimisant les ressources municipales.

DES BÉNÉFICES COLLECTIFS

Les investissements dans un aménagement urbain inclusif génèrent des retombées positives pour l'ensemble de la communauté. Au-delà de l'amélioration de la sécurité pour tous les usagers, on observe une utilisation accrue des services et installations municipales. Le renforcement du tissu social qui en découle contribue à la vitalité des quartiers, tandis que les impacts positifs sur la santé se traduisent par une réduction des coûts sociaux à long terme.

Les investissements dans un aménagement urbain inclusif génèrent des retombées positives pour l'ensemble de la communauté.

L'étude de l'INSPQ démontre clairement le rôle déterminant des municipalités dans la création d'environnements urbains équitables. En intégrant ces recommandations dans leur planification, les villes québécoises ont l'opportunité de contribuer directement à la santé et au bien-être de leurs citoyennes, tout en bâtissant des communautés plus dynamiques et inclusives.



JUL SOLUTIONS

Entreprise familiale 100% québécoise
Depuis 1973
1-800-463-2849 / julsolutions.ca

Rangement	Classement	Aménagement	Numérisation
			

Adopter une approche inclusive en aménagement urbain, c'est reconnaître que les espaces que nous créons influencent directement la qualité de vie des citoyennes et citoyens. En repensant les infrastructures avec une perspective de genre, les municipalités et MRC ont l'occasion non seulement d'améliorer la sécurité et l'accessibilité, mais aussi de favoriser une société plus égalitaire et dynamique. L'enjeu dépasse la simple planification urbaine : il s'agit d'un engagement concret envers l'équité et le bien-être collectif. ■

¹inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3525-conception-amenagement-espace-public-iniquites-genre.pdf
²exo.quebec/fr/on-vous-accompagne/arret-en-securite?



L'aménagement adapté à différents groupes d'âge permet à chacun de bouger.

L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.



418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL  

MORENCY
 SOCIÉTÉ D'AVOCATS



M^r Olivier Trudel, avocat et directeur du Service d'assistance juridique et de la formation
Fédération québécoise des municipalités

LE SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE DE LA FQM : L'ALLIÉ INCONTOURNABLE DES MUNICIPALITÉS

UNE VISION GLOBALE ET DES COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES

Créé grâce à une collaboration unique entre la FQM et le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds), le SAJ répond aux besoins juridiques spécifiques des municipalités et des MRC.

Il se distingue par sa vision à 360 degrés. Cette approche permet d'envisager les enjeux juridiques sous tous leurs angles, en tenant compte des réalités propres aux administrations municipales. Son appui stratégique anticipe les besoins des municipalités et leur permet d'adopter une gestion proactive de leurs enjeux juridiques.

L'expertise du SAJ repose aussi sur une collaboration étroite avec divers partenaires pour offrir une compréhension globale des contextes juridiques et opérationnels dans lesquels évoluent les municipalités. Cette vision globale garantit des solutions sur mesure adaptées aux réalités locales.

UNE EXPERTISE ISSUE DU MILIEU MUNICIPAL

Composée d'avocat(e)s ayant une expérience significative en milieu municipal, l'équipe du SAJ comprend parfaitement les réalités et les défis auxquels font face les municipalités au quotidien.

Cette compréhension approfondie des besoins municipaux permet au SAJ de développer des

Dans un contexte où les enjeux juridiques municipaux se complexifient, le Service d'assistance juridique (SAJ) de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se positionne comme un allié essentiel. Offrant une expertise spécialisée et une approche complémentaire aux autres services de la FQM, il accompagne les municipalités dans leurs besoins juridiques, qu'il s'agisse d'accès à l'information, d'urbanisme ou de gestion contractuelle.

solutions adaptées et efficaces. La diversité d'expertises garantit une couverture optimale des besoins des municipalités.

Composée d'avocat(e)s ayant une expérience significative en milieu municipal, l'équipe du SAJ comprend parfaitement les réalités et les défis auxquels font face les municipalités au quotidien.

En plus de cette expertise juridique, le SAJ s'appuie sur une connaissance approfondie des politiques publiques et des règlements propres à chaque municipalité, assurant ainsi un service adapté, réactif et précis.

DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS MUNICIPAUX

Le SAJ propose un accompagnement juridique sur mesure, couvrant une vaste gamme de domaines. Voici quelques exemples concrets de services offerts :

- Accès à l'information : analyse des demandes, aide à la prise de décision et représentation devant la Commission d'accès à l'information;

- Gestion contractuelle : révision d'appels d'offres, analyse de conformité des soumissions et conseil sur la responsabilité contractuelle;
- Cadre réglementaire : ententes relatives aux travaux municipaux, révision des avis d'infraction et consultation sur les droits acquis.

En plus de ces services, le SAJ offre un appui pour la rédaction et l'analyse de divers documents juridiques, comme les ententes, politiques et règlements. Cette diversité permet aux municipalités d'optimiser leurs processus internes tout en évitant des erreurs coûteuses et des délais inutiles.

UNE OFFRE ACCESSIBLE ET AVANTAGEUSE

Pour les membres de la FQM et du Fonds, le SAJ offre un avantage significatif : les quatre premières heures de consultation annuelles sont sans frais. Ce coup de pouce initial permet aux municipalités de bénéficier d'une analyse préliminaire gratuite, un atout considérable pour des organisations souvent confrontées à des contraintes budgétaires.

En travaillant avec des professionnels aguerris qui connaissent le terrain, les municipalités peuvent avoir

l'assurance que leurs dossiers juridiques sont entre de bonnes mains. L'accessibilité du service est conçue pour être compatible avec les réalités budgétaires des municipalités.

En outre, le SAJ se distingue par sa capacité à s'intégrer harmonieusement dans les stratégies municipales existantes, sans perturber leur fonctionnement. Cette flexibilité est un atout essentiel pour garantir un impact positif immédiat.

UNE COLLABORATION COMPLÉMENTAIRE ET PARTENARIALE

Le SAJ ne cherche pas à remplacer les ressources juridiques internes des municipalités, mais plutôt à les compléter. En travaillant en collaboration avec les acteurs municipaux, il permet de maximiser l'efficacité des dossiers juridiques tout en offrant une perspective externe enrichissante. Cette synergie est un élément clé de son succès.

De plus, cette collaboration permet aux élu(e)s et gestionnaires municipaux de mieux comprendre les répercussions juridiques, renforçant ainsi leur capacité à prendre des décisions éclairées et stratégiques.

Le SAJ ne cherche pas à remplacer les ressources juridiques internes des municipalités, mais plutôt à les compléter.

Avec sa vision globale, son équipe d'avocat(e)s issus du milieu municipal et son approche personnalisée, le SAJ est bien plus qu'un simple service juridique, il est un véritable partenaire stratégique pour les municipalités. En choisissant le SAJ, les municipalités s'assurent un accompagnement de qualité, adapté à leurs réalités et à leurs besoins. Une opportunité à ne pas manquer pour optimiser la gestion des enjeux juridiques municipaux. N'hésitez pas à nous contacter à saj@fqm.ca.

spe
VALEUR ASSURABLE

Professionnels en valeurs aux fins d'assurance

Connaître la véritable valeur de vos biens vous permet d'obtenir une couverture d'assurance juste et suffisante.

POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE, FAITES CONFIANCE À DES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER LA JUSTE VALEUR À NEUF DE VOS IMMEUBLES.

Montréal 514 788-9777
Québec 418 227-9777
Sans frais 1 800 227-5257

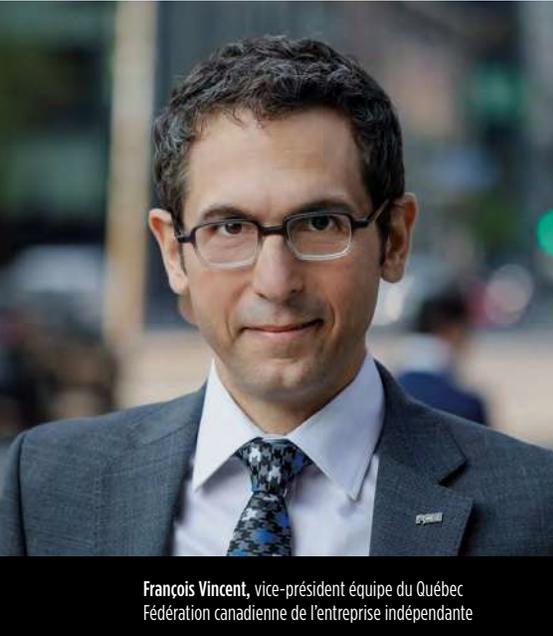
evaluation@spevaleurassurable.com
www.spevaleurassurable.com

Êtes-vous **sous** ou **surévalué** ?

Être informé, **c'est payant** !

RECONNU
PAR LES
ASSUREURS

Partout au Québec



François Vincent, vice-président équipe du Québec
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

LES PME DE NOS RÉGIONS SONT ESSENTIELLES

Représentant plus de 22 000 petites et moyennes entreprises (PME) membres au Québec, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) se bat tous les jours pour offrir un meilleur climat d'affaires. Elle est la seule organisation patronale qui prend régulièrement et directement le pouls des entrepreneurs de toutes les régions du Québec à travers ses sondages, dont elle extrait de précieuses données.

À la FCEI, nous travaillons pour améliorer l'environnement d'affaires des PME afin qu'elles disposent de moyens équitables de développement, et ce, indistinctement de leur territoire d'activité. En tant qu'organisation non partisane, la FCEI défend les priorités des PME auprès des politiciens et des décideurs afin qu'ils puissent influencer les lois et les politiques qui les touchent. Les membres ont accès à une gamme complète de ressources spécialisées, y compris des consultations personnalisées avec les conseillers. Ils bénéficient également de rabais exclusifs sur les produits et services de nos partenaires de confiance. Enfin, ils sont tenus informés des principaux enjeux, ce qui leur permet de se concentrer sur la gestion de leur entreprise.

De nombreux rapports ont été publiés par la FCEI au cours des dernières années pour mesurer les défis des entrepreneurs en région, mais également afin de dénicher les solutions préconisées par les PME. Nous sommes intervenus sur le développement régional, la régionalisation de l'immigration, sur les services de développements locaux et avons récemment publié une rétrospective annuelle régionalisée de notre Baromètre des affaires afin d'obtenir une lecture plus fine de l'état de nos PME sur le territoire québécois.

La collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est venue naturellement en constatant que nous avions des lectures partagées sur de nombreux dossiers, notamment sur l'environnement entrepreneurial de nos régions.

LES PME SONT NÉVRALGIQUES POUR LE TISSU ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

En effet, les PME des quatre coins du Québec sont névralgiques pour l'économie des régions. Qu'elles soient manufacturières, dans le commerce du détail, les services, l'hébergement et la restauration ou encore la fabrication et la construction, ce sont elles qui font vivre des milliers de foyers et qui participent au dynamisme économique local. Surtout quand on sait que chaque dollar dépensé dans une PME permet de garder 0,66 \$ dans l'économie locale, comparativement à 0,11 \$ lorsque l'argent se retrouve entre les mains d'une multinationale.



La collaboration de la FQM et de la FCEI est puissante et stratégique. Bien que récente, elle a déjà fait ses preuves à plusieurs reprises. Pensons à la [publication conjointe menée sur la création d'un service unique de première ligne aux entrepreneurs en MRC](#)¹ et plus récemment celle sur l'immigration temporaire.

UNE SEULE PORTE D'ENTRÉE POUR NOS COMMUNAUTÉS DANS LES TERRITOIRES

La FQM est une partenaire de choix pour les membres de la FCEI qui sont les principaux bénéficiaires des services de développement local. Lors du dépôt du budget 2025 du gouvernement du Québec, il était clair que le gouvernement envisageait d'optimiser plusieurs aides et programmes gouvernementaux. Nous avons perçu l'occasion de travailler avec ceux qui représentent la « première ligne » en matière de services aux entrepreneurs afin d'accéder et d'être orientés dans l'écosystème mis en place par l'État québécois trop complexe.

Selon la FCEI, il était certain que les propriétaires de PME, peu importe le territoire qu'ils habitent et bâtissent, devaient avoir un accès simple aux programmes leur étant destinés. La MRC, d'un point de vue géographique et de capital humain, permet cette desserte équitable des entrepreneurs dans toutes les régions. Les résultats de sondage de la FCEI étaient clairs : 78 % des PME souhaitaient voir le milieu municipal jouer un plus grand rôle dans le développement économique et près de 9 PME sur 10 voulaient un renforcement d'un point d'accès de première ligne.

LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES, UNE MAIN-D'ŒUVRE ESSENTIELLE EN RÉGION

Au cours des derniers mois, les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé de nouvelles mesures visant à réduire le recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET). Ces mesures, en vue de réduire l'arrivée d'immigrants temporaires au pays, vont avoir l'effet d'un sévère coup de frein au développement économique régional de toutes les MRC du Québec, alors que l'enjeu de pénurie de main-d'œuvre est encore une réalité qui freine les entreprises. En effet, selon les données du Québec du Baromètre des affaires pour l'année 2024, le manque d'employés qualifiés demeure le premier frein aux ventes et à la production des PME (49 %) à égalité avec la demande insuffisante.

Dans un [document conjoint](#)², la FQM et la FCEI ont demandé aux gouvernements de manifester de manière concrète une meilleure compréhension de l'importance des travailleurs étrangers temporaires pour nos PME et nos régions. Nous avons formulé quatre demandes pour lever la menace qui plane sur l'économie, les entreprises et les travailleurs des régions.



LES PME FACE À UN AVENIR INCERTAIN

Pour conclure, la guerre tarifaire lancée par les États-Unis entraîne déjà des conséquences négatives pour notre économie. La FCEI suivra les impacts de cette crise de près et soumettra des recommandations.

Une chose est certaine, il faut agir sur les leviers que l'on contrôle pour créer un environnement d'affaires plus favorable pour les PME. Cela passe par un meilleur cadre fiscal, la diminution de la «paperasserie» de tous les ordres de gouvernements, l'ouverture du commerce interprovincial et l'achat local. Ici encore, la collaboration stratégique entre la FQM et la FCEI peut jouer un rôle déterminant.

La future stratégie économique du gouvernement du Québec doit être tournée vers les PME, car elles représentent la véritable colonne vertébrale du Québec et de toutes ses régions administratives. ■

¹fqm.ca/wp-content/uploads/2024/10/do_economie-de-nos-communautés_27sept202471.pdf

²fqm.ca/wp-content/uploads/2024/12/do_modifications_prog_travailleurs_etrangers_dec_2024.pdf

1 866 951-3343
fqm.ca



UN ACCIDENT AU TRAVAIL?

Informez rapidement votre mutuelle FQM SST, pour une prise en charge optimale et rapide.

N'hésitez pas à nous contacter par courriel à fqmsst@fqm.ca



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
Mutuelle SST



M^{me} Véronique Gendron, avocate et directrice du Service des affaires litigieuses du Fonds d'assurance des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités

DÉNEIGEMENT : ÉVITER LES POURSUITES LIÉES AUX CHUTES

En cas de poursuite, le réclamant doit démontrer que la municipalité ou son entrepreneur en déneigement a manqué à son devoir de respecter les règles de conduite suivant les conditions climatiques ainsi que les usages en matière d'entretien des trottoirs et que ce manquement a causé un préjudice à un piéton sur son territoire¹. Il n'existe pas de présomption de faute contre la municipalité, même si le trottoir ou la rue en cause était glacé.

UNE OBLIGATION DE MOYENS

Comment faire pour limiter le risque de condamnation de la municipalité? En cas de poursuite pour une chute survenue sur son territoire, la municipalité doit démontrer que ses employé(e)s ont pris les précautions normales pour s'assurer que ses trottoirs et chemins n'étaient pas dangereux pour les usager(-ère)s. Il s'agit d'une obligation de moyens.

«L'obligation de moyens est celle pour la satisfaction de laquelle le débiteur est tenu d'agir avec prudence et diligence en vue d'obtenir le résultat convenu, en employant tous les moyens raisonnables, sans toutefois assurer le créancier de l'atteinte du résultat.»² Or, l'obligation de résultat se définit comme suit : «L'obligation de résultat est celle pour la satisfaction de laquelle le débiteur est tenu de fournir au créancier un résultat précis et déterminé.»³ Cela

Les recours en dommages découlant de chutes survenues sur les trottoirs et chemins des municipalités sont fréquents, et ce, bien que le Code municipal du Québec et la *Loi sur les cités et villes* limitent leur étendue. Avec les changements climatiques, ces risques sont amenés à survenir plus régulièrement. Autrefois concentrés en mars, les redoux et épisodes de pluie verglaçante sont désormais fréquents tout au long de l'hiver. Résultat : des trottoirs et des surfaces qui alternent entre glace et neige compacte, créant des surfaces plus glissantes pour les citoyen(ne)s.

signifie essentiellement qu'on ne peut exiger d'une municipalité qu'elle réussisse à empêcher toute chute sur son territoire; on ne peut exiger un standard de perfection⁴. Ainsi, la municipalité n'est pas obligée de prévoir que des employé(e)s soient constamment

à l'œuvre dans ses rues pour faire disparaître la moindre trace de glace et elle n'est pas tenue d'assurer que les trottoirs ne soient jamais glissants, mais elle est tenue de prendre des précautions raisonnables pour bien les entretenir.⁵ Par exemple,

En cas de poursuite pour une chute survenue sur son territoire, la municipalité doit démontrer que ses employé(e)s ont pris les précautions normales pour s'assurer que ses trottoirs et chemins n'étaient pas dangereux pour les usager(-ère)s.

la jurisprudence reconnaît qu'il serait déraisonnable de s'attendre à ce qu'une municipalité puisse « sabler généralement en prévision de la formation de plaques de glace à des emplacements impossibles à déterminer à l'avance »⁶. Soulignons également que le fait d'exiger un épandage répété d'abrasif dépasse l'obligation de la municipalité⁷.

DES HISTORIQUES D'ENTRETIEN À JOUR

La fréquence, les méthodes d'entretien et de déneigement, ainsi que la machinerie utilisée seront analysées. Pour faciliter cette démonstration, la meilleure preuve, et la plus convaincante, est celle du registre d'entretien de la municipalité, souvent appelé le « livre de bord ». Une municipalité dont les statistiques quotidiennes d'entretien sont bien compilées a de meilleures chances de démontrer que son entretien a été fait adéquatement. Il est recommandé de prévoir dans ce registre : les dates, la fréquence quotidienne et les secteurs entretenus, le type d'interventions faites et également les conditions météorologiques quotidiennes. La conservation des factures d'achat d'abrasifs et de la machinerie acquise peut également bonifier cette démonstration.

Un second registre qu'il est important de maintenir à jour est celui relatif aux plaintes des citoyen(ne)s sur l'entretien des voies publiques. Si aucune plainte n'est adressée à la municipalité, cela contribuera à démontrer que la municipalité a assuré de façon générale un bon entretien. Sans registre, cette preuve est absente et donne davantage d'ouverture à la démonstration d'une preuve contraire par un requérant.

SUIVI AVEC LE DÉNEIGEUR

Dans le contexte où la municipalité est liée contractuellement à un entrepreneur en déneigement, la municipalité doit démontrer qu'elle a agi de façon diligente et qu'elle a été suffisamment exigeante pour s'assurer que l'entrepreneur engagé respecte les modalités prévues à son contrat, afin d'assurer un entretien adéquat. Il est nécessaire d'assurer un suivi serré du travail de l'entrepreneur engagé par la municipalité. Par exemple, lors de la réception de plaintes de citoyen(ne)s, une vérification auprès de l'entrepreneur s'impose. Un laisser-aller pourrait nuire à sa défense, car son laxisme pourrait être considéré comme un comportement négligent. Ainsi, s'il y a lacune et que des mesures d'intervention doivent être prises, notifiées par un avis verbal ou écrit,

l'entrepreneur est tenu de faire ce qu'il convient, tout en respectant le contrat d'origine.

La rédaction des clauses prévues au contrat avec votre entrepreneur en déneigement impacte également les obligations de ce dernier. Plus les normes imposées sont précises et exigeantes, plus l'entrepreneur devra faire preuve de rigueur dans ses interventions. Une clause de non-responsabilité peut également protéger la municipalité en cas de poursuite, en transférant la charge de la défense sur l'entrepreneur, responsable de prouver la qualité de son travail. En cas de poursuite contre une municipalité, l'entrepreneur en déneigement pourra être impliqué à titre de partie défenderesse et il lui reviendra de défendre la qualité de son travail. Il vaut mieux être plus exigeant que pas assez! ■

¹ *Morin-Le Duc c. Montréal (Ville de)* 2013 QCCS 3977 CanLII

² Jean-Louis BAUDOIN et Pierre-Gratien JOBIN, *Les Obligations*, Édition Yvon Blais, 7e édition, Cowansville, 2013, page 48, paragraphe 37

³ Jean-Louis BAUDOIN et Pierre-Gratien JOBIN, *Les Obligations*, Édition Yvon Blais, 7e édition, Cowansville, 2013, page 49, paragraphe 38

⁴ *Garber v. Cité de Montréal*, 1961 CanLII 67 (SCC), [1961] SCR 408

⁵ *El Habi c. Montréal (Ville)*, 2003 CanLII 31846 (QC CO), paragraphe 23

⁶ *Sirignano c. La Ville de Laval*, (C.S.) 540-05-000137-921, décision rendue le 4 avril 1995

⁷ *Allard-Trudel c. Montréal (Ville de)*, 2011 QCCS 53, paragraphe 42

PRÉVENTION DES SINISTRES

LE FONDS DÉTIENT UNE EXPERTISE INÉGALÉE EN PRÉVENTION DES SINISTRES MUNICIPAUX

Réduisez vos sinistres en profitant de notre accompagnement sans frais :

- ▶ Inspection en sécurité incendie et des lieux
- ▶ Recommandations concrètes et adaptées
- ▶ Soutien technique préventif
- ▶ Formations, outils et événements favorisant la prévention
- ▶ Inspection des appareils sous pression et thermographie préventive
- ▶ Mentorat et visite préventive

SEUL ASSUREUR DE DOMMAGES PROPRIÉTÉ
DU MONDE MUNICIPAL QUÉBÉCOIS

INFORMEZ-VOUS! fondsfqm.ca 

Fonds

d'assurance
des municipalités
du Québec

Une division de la
Fédération québécoise des municipalités



Julie Therrien-Meunier, coordonnatrice à
l'approvisionnement municipal
Fédération québécoise des municipalités

LA GESTION DE CONTRAT

Un des outils essentiels sur lequel il vaut la peine de se pencher est sans contredit la rédaction des documents d'appel d'offres. Bien que la rédaction soit un défi en soi, certaines clauses préviennent des situations indésirables ou, du moins, permettent d'implanter des leviers pour y remédier.

En effet, la rédaction doit être claire, concise et ordonnée pour une bonne compréhension des différentes parties concernées. Des clauses abusives, contradictoires ou floues pourraient les rendre caduques en cour de justice. Une fois le contrat accordé, ces clauses constituent le mode de fonctionnement pour l'exécution du contrat. Étant donné qu'il s'agit d'un contrat d'adhésion, les municipalités ont intérêt à consacrer temps et attention à ces obligations qu'elles dictent.

SUIVI ET GESTION

Ainsi, la gestion du contrat doit être suivie avec rigueur, non seulement par équité envers les autres soumissionnaires, mais aussi pour documenter et pouvoir intervenir au bon moment. Il est donc indispensable d'attribuer un responsable à chaque projet, qui veillera au bon déroulement de celui-ci.

La plupart du temps, le respect des échéanciers et le suivi budgétaire sont les principaux enjeux. Afin de suivre l'avancement de la facturation d'un projet, les décomptes progressifs sont un bon indicateur à introduire aux clauses contractuelles.

Il existe différents risques associés à un projet d'approvisionnement, que ce soit une acquisition, une construction ou un mandat professionnel. Les identifier et les analyser sont une première étape, car leurs impacts et la probabilité qu'ils surviennent pourront aider à les prioriser et à mettre en place des mesures d'atténuation.

La gestion du contrat doit être suivie avec rigueur, non seulement par équité envers les autres soumissionnaires, mais aussi pour documenter et pouvoir intervenir au bon moment.

Les dépassements de coûts sont ainsi répertoriés et les travaux restants mis en évidence. Le responsable de la municipalité peut alors présenter les ajouts nécessaires au conseil ou demander les quittances en temps opportun, par exemple. Souvent, un 10 % de retenue est appliqué à chaque décompte pour s'assurer que les sous-traitants seront payés ou que

les travaux correctifs seront effectués en bonne et due forme. Lors de l'acceptation finale, cette retenue sera libérée. L'intérêt de cette démarche est d'agir efficacement avant qu'il ne soit trop tard pour corriger une situation malencontreuse.

RESPECT DES ÉCHÉANCIERS

Le respect des échéanciers constitue aussi un défi récurrent pour les municipalités. Il s'agit de trouver le juste milieu entre réalité du marché et urgence de la situation. Il peut être urgent d'acquérir un camion de déneigement, mais allouer un délai trop court qui serait irréaliste pourrait mener à des prix gonflés ou un retard dans la livraison.

Une bonne gestion en amont permet d'éviter des situations conflictuelles. Une fois le contrat adjugé, si l'application de pénalités a été abordée au devis, le responsable du contrat doit en tenir compte. Il doit suivre les indications en ce sens quant aux cas

visés et à la manière de le faire. La documentation devient primordiale pour démontrer le sérieux de la démarche, car il s'agit d'un pouvoir coercitif de dernier recours pouvant être contesté devant les tribunaux. Ne pas en faire usage de façon adéquate n'est pas dans l'intérêt de la municipalité.

Le changement d'une ressource sans demande préalable transmise à la municipalité peut être une raison évoquée pour l'application de pénalités.

MODIFICATIONS AU CONTRAT

Également, le changement d'une ressource sans demande préalable transmise à la municipalité peut être une raison évoquée pour l'application de pénalités. En effet, si un fournisseur a été choisi en considérant le personnel affecté au mandat, le donneur d'ouvrage se doit d'être équitable et exiger que la nouvelle ressource soit équivalente ou supérieure à celle présentée au moment du dépôt de la soumission. Le prix présenté reflétait la qualité du professionnalisme et de l'expérience de cette personne au sein de l'équipe; ce changement pourrait donc atteindre l'égalité entre les soumissionnaires et le bon déroulement du mandat. Le responsable doit être attentif à ce genre de changement, comme dans le cas d'un équipement exigé qui ne serait plus conforme en cours de contrat.

Ainsi, les modifications d'un contrat doivent faire partie des préoccupations centrales du responsable. Elles doivent être justifiées, mais sans dénaturer le contrat. Parfois, les modifications doivent être négociées. Les clauses abordant les items au bordereau deviennent centrales lors de ces ajouts et le décompte progressif pourrait aider à y voir plus clair. Une autorisation pourrait être nécessaire ou de façon extrême, l'arrêt des travaux pourrait être inévitable.

Aussi, si ce changement affecte le risque du projet, l'assureur doit en être tenu informé, le cas échéant. La caution tient souvent compte du risque du projet, donc si un événement majeur survient ou si la valeur du projet vient à augmenter, il faut penser à ce tiers intervenant, impliqué tout autant que la municipalité et l'adjudicataire. Le responsable du contrat doit avoir une vision globale des intervenants pour penser aux intérêts de chacun et documenter le plus possible les demandes de changement pour les justifier auprès des différentes autorités.

Les modifications d'un contrat doivent faire partie des préoccupations centrales du responsable.

EN CONCLUSION

Il y a plusieurs moyens qui peuvent être mis en place dans les documents d'appel d'offres pour contrôler les risques liés à un projet, autres que ceux abordés dans cet article. Le cautionnement, les assurances, les licences, l'expérience, la gestion des conflits et les cas de résiliation sont autant de façons pour les municipalités de se protéger du mieux qu'elles le peuvent et de s'assurer que le résultat soit optimal. Il y aura toujours des dossiers plus faciles que d'autres et c'est en prévoyant des mesures au devis que les municipalités peuvent prévenir ceux plus problématiques. Un suivi adéquat permettra d'appliquer une évaluation de rendement insatisfaisante dans le cas d'une mauvaise expérience ou d'octroyer des années d'options si une expérience est satisfaisante avec l'adjudicataire. C'est donc dire que l'exécution du contrat en dépend, mais les contrats subséquents également.

La direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités peut vous guider dans la réalisation de ces démarches. Vous pouvez nous joindre à ingenierie@fqm.ca si vous désirez en savoir davantage. ■

FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

1 866 951-3343 | sam.ca

Aménagement urbain
LEBLANC ILLUMINATIONS
CANADA (p. 52)

Assurances de groupe
LA PERSONNELLE

Environnement et énergie
GROUPE HELIOS, GESTION
D'INFRASTRUCTURES
ET SERVICES URBAINS

Envoi de colis
- GLS CANADA
- PUROLATOR

**Évaluation des valeurs
assurables des bâtiments**
SPE VALEUR ASSURABLE (p. 37)

Fournitures de bureau
STAPLES PROFESSIONNEL

Luminaires DEL basse température de couleur
FQM ET ÉNERGÈRE

Messagerie
POSTES CANADA

Mutuelle santé et sécurité du travail
FQM SST (p. 39)

Publication juridique
PFD AVOCATS (p. 48)

Téléphonie mobile
BELL MOBILITÉ ET
SOLUTIA TÉLÉCOM

Voirie et Transport
- ESSO
- GOODYEAR
- LOCATION SAUVAGEAU
(encart)

SAM



Rendez-vous national du **DÉVELOPPEMENT LOCAL**

PRÉSENTÉ PAR :



FONDS
locaux de solidarité FTQ

En partenariat avec la
Fédération québécoise des municipalités (FQM)

L'événement incontournable traitant des questions économiques et territoriales des régions du Québec.

Destiné aux :

- Élus·es municipaux
- Directrices et directeurs généraux des municipalités et MRC
- Professionnels du développement des MRC
et de leurs organismes délégataires

Un événement organisé par la



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

Consultez
la programmation
et inscrivez-vous au

fqm.ca

22 et 23 avril 2025

Lévis Centre des congrès

S'ALLIER POUR UNE MEILLEURE OFFRE EN LOISIRS

Diversifier l'offre en loisirs afin de répondre aux besoins des citoyens, quel que soit leur âge, leur condition physique ou leurs moyens financiers tout en prenant en compte un budget reposant sur la taxation municipale représente un certain défi. Dans ce contexte, il est impensable que chaque municipalité ait des infrastructures sportives d'envergure telles qu'aréna et complexe aquatique. Et si la coopération et la mutualisation des services municipaux étaient une solution?

Il y a près de deux ans, le Réseau des Unités régionales de loisir et de sport (URLS) du Québec lançait le site eluloisir.com et la *Trousse de l'Élu en loisirs* destinés principalement aux municipalités de moins de 10 000 habitant(e)s afin de fournir aux élu(e)s des références et outils pour mieux comprendre l'importance d'investir en loisirs et de quelles façons ils peuvent le faire. Dix formations données en visioconférence et enregistrées ont été ajoutées pour une disponibilité en tout temps via le site Web. Parmi ces formations, deux traitent spécifiquement de coopération.

LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE : UN LEVIER PUISSANT

Ces dernières années, depuis la pandémie, plusieurs régions du Québec ont accueilli bon nombre de nouveaux résident(e)s en provenance des centres urbains. Ces nouveaux citoyen(ne)s, habitués à une offre abondante de loisirs, créent de nouveaux

besoins et demandes. La formation *La coopération intermunicipale, un levier alternatif pour le développement du loisir public* propose des pistes de solutions pour les différents domaines où il est possible pour les municipalités de mettre en commun leurs ressources afin de développer leur offre en loisir, sport et culture. Non seulement la coopération entre municipalités permet d'élargir l'offre de loisirs, mais elle réduit également la pression tant sur les ressources financières qu'humaines, ainsi que sur la nécessité de construire des infrastructures.

La coopération intermunicipale peut prendre différentes formes, telles que l'entente informelle, la corporation de loisirs intermunicipale, le comité intermunicipal de loisirs, la délégation à la MRC ou encore le contrat de service. Ces multiples façons de faire peuvent être :

- Construire une nouvelle infrastructure ou aménager un nouveau sentier;

- Mettre sur pied un service de prêt de matériel dédié aux loisirs;
- Partager une ressource professionnelle en loisirs;
- Mettre en place une programmation d'activités ou un nouvel événement;
- Mettre en place un service de camp de jour;
- Développer une programmation variée.

LES CONDITIONS ESSENTIELLES POUR RÉALISER UN PROJET DE COOPÉRATION

Avant de se lancer dans un projet de coopération intermunicipale, il faut d'abord en reconnaître les avantages... ainsi que les compromis à faire. Les municipalités doivent reconnaître avoir un besoin commun tout en acceptant qu'elles n'offriront pas toutes les mêmes activités ou les mêmes infrastructures. Toutefois, en mettant à profit les connaissances, les ressources et les forces de chacun des partenaires, les municipalités pourront proposer

**SÉCURISONS
LES PISCINES RÉSIDENTIELLES**

Votre gouvernement

[Québec.ca/piscinesrésidentielles](http://Quebec.ca/piscinesrésidentielles)

Québec

une offre concertée des plus intéressantes et diversifiée pour leurs citoyen(ne)s.

Ainsi, la première étape est de s'assurer de bien connaître l'offre de services des organisations du milieu et des municipalités limitrophes. Pour chacune des organisations et municipalités participant à ce partenariat, il est nécessaire de connaître les besoins, d'avoir un inventaire précis des infrastructures sportives et récréatives ainsi que des activités et événements offerts, d'avoir un aperçu des projets à venir ainsi que la liste des employé(e)s et organismes dédiés aux loisirs.

LA COOPÉRATION SCOLAIRE-MUNICIPALE

La *Trousse de l'Élu en loisirs* propose également une formation sur la coopération scolaire-municipale afin de maximiser l'utilisation des infrastructures sportives, récréatives et culturelles, améliorer les offres de services au meilleur coût possible pour les citoyen(ne)s et avoir un impact positif sur leur mieux-être. Une diversité de projets peut voir le jour dans le cadre d'une collaboration municipale-scolaire : la construction d'équipements sportifs et culturels, la réalisation de parcs-écoles, l'organisation d'activités parascolaires, le développement de programmes particuliers d'implication communautaire, le prêt et le partage d'utilisation de locaux, l'organisation d'événements et d'activités, des projets de déplacement actif et sécuritaire, des projets multigénérationnels d'agriculture urbaine et de jardins collectifs, et plus encore.

EXEMPLE INSPIRANT : DESCHAMBAULT-GRONDINES

En 2023, la Municipalité de Deschambault-Grondines présentait un plan d'action en loisirs basé sur les consultations tenues auprès de sa population. «Notre municipalité est reconnue pour son patrimoine bâti, ses activités culturelles. En 2021, une nouvelle administration est arrivée en place. J'ai été élu maire après 12 ans comme conseiller et un seul conseiller de l'équipe précédente est revenu. Ce nouveau conseil a un préjugé plus que favorable pour actualiser les loisirs, sans délaisser ce qui se faisait. On avait actualisé l'offre pour les 0-5 ans, mais pour le reste, on surfait sur notre erre d'aller», explique le maire Patrick Bouillé à propos du contexte ayant mené à cet exercice de planification.

La fusion des municipalités de Deschambault et de Grondines en 2002 a fait en sorte que la nouvelle entité a des doublons d'infrastructures, mais avec



Défi santé en collaboration avec les jeunes des écoles primaires, mai 2023.
Crédit photo : Municipalité de Deschambault-Grondines.



Fresque sur le quai de Grondines dans le cadre du projet Zone-Fleuve, août 2024.
Crédit photo : Mathieu Bergeron.

12 km entre les deux noyaux villageois, ce n'était pas envisageable de se départir de certaines de celles-ci.

Lors des consultations publiques, qui se sont tenues avec en toile de fond la sortie de pandémie, c'est sans surprise que les activités en nature sur les quatre saisons ont tenu une place importante. « On a profité de l'occasion pour faire beaucoup de sensibilisation au fait qu'on n'a pas le choix de travailler avec d'autres municipalités. Nos moyens sont limités. Pourquoi on ferait 5-6 km de sentiers de ski ici quand il y en a à 10 minutes au Parc régional de Portneuf, qui est soutenu par la MRC? Il y a comme un dosage à faire. Il faut éviter la politique du voisin gonflable », ajoute M. Bouillé.

À la suite de la consultation, qui a connu un fort taux de participation, un plan d'action a été établi dans lequel plusieurs partenaires sont mis à contribution. « La municipalité a une programmation à part, saisonnière, mais on a aussi beaucoup d'organisations à qui on apporte un soutien au fonctionnement. Donc l'école de musique s'occupe de la portion spectacle. Culture et patrimoine organise des activités dans son créneau. Le Comité des loisirs, un comité formé de bénévoles, voit à l'organisation de Magie d'octobre et d'un marché de Noël. Et finalement, nos deux bibliothèques font des activités. S'ajoutent à ça la FADOQ et le Club Lion Deschambault-Grondines que la municipalité finance de façon ponctuelle pour la tenue d'événements », détaille le maire.

La collaboration se fait aussi régionalement. « On cherche l'équilibre entre le souci de proximité et la disponibilité locale. On ne veut pas dédoubler l'offre. On a un Comité des loisirs pour le secteur ouest de Portneuf. Ils établissent les besoins et déterminent les projets à développer. On est très fort dans Portneuf pour les projets régionaux. Il y a deux ans, l'école secondaire Saint-Marc avait un projet de gymnase double. Les huit municipalités de l'ouest de Portneuf ont appuyé le projet et investi un total de 400 000 \$ parce que ça accroît la possibilité d'activités pour nos citoyen(ne)s. On avait fait la même chose pour la piscine intérieure. Il y a aussi la Véloroute et bon an, mal an, on fait plusieurs activités avec les autres municipalités. On travaille aussi sur un projet présentement pour créer un lieu de rendez-vous pour les ados avec des activités », illustre M. Bouillé.

Les deux premières années de l'application du plan d'action en loisirs sont plus que positives. Parmi les nouveautés qui ont été mises en place, il y a la nouvelle façon d'offrir le camp de jour afin de profiter des particularités de chaque cœur villageois ainsi que l'installation de places éphémères qui ont connu un franc succès.

« Il y a beaucoup de choses de faites, surtout en activités directes. La dernière année du plan d'action sera consacrée aux projets d'infrastructures, comme le développement de la scène extérieure aux sentiers de la Chevrotière qui est situé entre les deux villages. On veut habituer les gens à se déplacer. Il y a déjà quelques sentiers et il y a un grand potentiel de sentiers de raquette et de randonnée. En bout de

piste, ce serait une petite base de plein air à la jonction des deux anciennes municipalités. Il y a aussi le projet d'abri de patinoire, un préau. On va faire les études sur ça en 2025 », conclut M. Bouillé.

EXEMPLE INSPIRANT : MRC DE L'ÉRABLE

Les résident(e)s de la MRC de L'Érable bénéficient d'équipements supralocaux depuis près de 20 ans, mais en 2022 elle en a fait un projet signature. « Chacune des quatre infrastructures a son histoire et sa réalité propres. L'une était un club privé, une autre était portée par un comité de bénévoles. Vers 2000, ils ont commencé à avoir des difficultés financières et se sont tournés vers la MRC. Afin de pérenniser ces installations, la MRC a commencé à envoyer des quotes-parts chaque année au Mont Apic et au Centre aquatique. Quant au parc régional des Grandes-Coulées, c'est une création de la MRC pour mettre en valeur les terres publiques et le parc linéaire des Bois-Francis est un projet commun avec la MRC d'Arthabaska dont l'entretien a été délégué à des OBNL », explique le directeur général de la MRC de L'Érable, Raphaël Teyssier.

Ce projet signature vient avec un plan d'action appuyant une vision globale du développement du territoire qui met en valeur son caractère sportif. De plus, un financement y est rattaché, à la hauteur de 1,38 M\$. « Depuis 2022, on a échangé avec les quatre entités qui gèrent ces équipements régionaux pour arrimer et développer le projet. Le plan d'action comporte un axe sur la promotion, mais jusqu'à maintenant, on a travaillé à consolider, mieux



Place éphémère de Grondines, juillet 2024.
Crédit photo : Municipalité de Deschambault-Grondines.



Le parc linéaire des Bois-Francis propose 77 kilomètres de sentier en poussière de pierre sur deux MRC, soit celle de L'Érable et celle d'Arthabaska.
Crédit photo : Kim Roberge.

structurer et mettre à niveau les infrastructures. Le financement est toujours le nerf de la guerre. En associant l'image de la MRC à ces infrastructures, ça permet un levier intéressant. On a des expertises à la MRC, donc le recours à nos ressources à l'interne est intéressant. La mise en commun des expertises permet de réaliser des choses sans trop augmenter le fardeau des organisations», ajoute M. Teyssier.

La MRC de L'Érable se veut un agent facilitateur, mais pas centralisateur. Ainsi, chacune des organisations en place garde ses particularités et chacune aura son plan stratégique, tout en travaillant ensemble pour consolider les acquis et rendre la région encore plus attractive.

Les équipements supralocaux offrent ainsi une diversité intéressante pour la pratique de loisirs et de sports :

- Le Centre aquatique régional de L'Érable situé à Princeville est géré par un organisme à but non lucratif dont le conseil d'administration est formé de membres représentatifs de la communauté. Y sont offerts des cours de natation, de mise en forme et plusieurs autres activités favorisant le bien-être;



Le parc des Grandes-Coulées est l'un des équipements supralocaux accessibles à l'année dans la MRC de L'Érable. Crédit photo : PaRo-JF Girard.

- Le Mont Apic est un centre de glisse proposant pistes de ski, glissades sur tubes et sentiers de raquettes;
- Le Parc linéaire des Bois-Francis est balisé Route Verte et Sentier transcanadien. Cette piste cyclable a été entièrement aménagée sur une ancienne voie ferroviaire et traverse les

Commandez le recueil LE RÈGLEMENT MUNICIPAL



PLUS DE
80 MODÈLES
DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

PFD
AVOCATS

fqm.ca

MRC d'Arthabaska et de L'Érable, permettant aux cyclistes de se rendre à vélo de la rive sud de Québec jusqu'aux Cantons-de-l'Est;

- Depuis 2010, le parc régional des Grandes-Coulées permet à la MRC de L'Érable de valoriser ses propriétés publiques dans un projet touristique rassembleur. Il est composé de cinq secteurs distincts, dont deux sont utilisés à des fins récréatives, soit celui de la Grande-Tourbière-de-Villeroy et celui de la Forêt ancienne. Près de 15 km de sentiers sont accessibles à toute la famille. S'y pratiquent la randonnée pédestre, la pêche à la truite, le vélo et l'observation de la faune et de la flore. Trois circuits de rallye GPS et une piste d'hébertisme de 18 modules sont aussi accessibles dans le secteur de la Forêt ancienne.

CIRCONFLEXE : ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS POUR TOUS

En 2021-2022, le Réseau des URLS était mandaté par le gouvernement pour tenir un projet pilote de centrales de prêt d'équipement de sport et activités physiques. En mai 2022, le gouvernement annonçait un financement de 40,7 M\$ sur 5 ans pour déployer ce projet à la grandeur du Québec sous le nom de Réseau collectif d'accès aux équipements. En septembre 2023, le projet a pris le nom de *circonflexe prêt-pour-bouger* et, en novembre 2024, il comptait 412 points de service au Québec, soit sous la forme de comptoirs de prêt, d'unités mobiles et de stations connectées, c'est-à-dire des casiers intelligents installés notamment dans des parcs et fonctionnant avec une application mobile.

« Le 1^{er} objectif de *circonflexe* est de briser la barrière de l'accessibilité à l'équipement, que ce soit une barrière financière ou l'accès à des équipements

adaptés pour les personnes vivant avec un handicap. Cette accessibilité permet aux gens de découvrir et de s'initier à différentes activités et même de redécouvrir un sport qu'ils pratiquaient plus jeunes. On offre aussi des initiations à certains sports avec les unités mobiles, pour que les gens s'approprient le matériel qui est à leur disposition », explique Marie-Eve Fleury, gestionnaire de programmes au Réseau des URLS.

Le rôle du Réseau des URLS est d'assurer la coordination provinciale et de promouvoir le programme. « Ce sont les unités régionales qui développent *circonflexe* en concertation avec le milieu. Chaque région y met sa couleur en fonction de sa réalité. Les municipalités intéressées transmettent à leur URLS ce qu'elles veulent faire, comment elles veulent le faire et comment leur URLS peut les aider. Chaque projet est géré à la pièce, il n'y a pas de recette uniforme pour toutes les municipalités », ajoute M^{me} Fleury.

À ce jour, il y a trois manières de faire : le comptoir de prêt, l'unité mobile et la borne autonome. « Mais il y a de l'ouverture pour des façons différentes. Tant que le projet consiste à offrir en prêt gratuit du matériel sportif, on peut aider », précise M^{me} Fleury.

Le Réseau a également le mandat de mettre en place le volet numérique de *circonflexe*. « C'est une plateforme de prêt d'équipement pour rendre la gestion du matériel plus simple, comme la tenue d'inventaire, le prêt, l'entretien, etc. Un volet de la plateforme s'adresse aux administrateurs et un volet, celui du prêt, est public », explique Audrey Lemay, coordonnatrice des programmes au Réseau. Le volet pour les administrateurs a été mis en ligne en février alors que le volet pour le prêt sera disponible en mars via circonflexe.ca.

« On est également en train de travailler avec les fédérations sportives sur des outils d'information sur divers sujets, comme l'entretien adéquat des équipements. On offre aussi, dans la section *S'outiller* sur le site, des conseils sur le démarrage d'une plateforme de prêt d'équipement. Ce qu'on souhaite, c'est outiller les gestionnaires, leur rendre ça le plus facile possible », ajoute M^{me} Lemay.

Quel impact le prêt gratuit d'équipement sportif et de loisir peut-il avoir sur la population? « On a entendu de beaux exemples où *circonflexe* a permis de briser des barrières, de favoriser l'accès à des équipements dans les écoles, les municipalités, les camps de jour. J'ai deux histoires auxquelles je pense tout le temps quand on pose cette question. La première se passe à Montréal. Il y a des prêts d'équipements dans certains parcs municipaux. Quand les gens veulent emprunter, il n'y a pas de contraintes, on ne leur pose pas de questions. Ils ne sont même pas obligés de donner leur nom. Il y a donc un itinérant qui a emprunté un ballon de basket. Ça faisait des années qu'il n'avait pas joué. Grâce à *circonflexe*, il a pu vivre une activité qui lui plaît. Une autre belle histoire est celle de l'unité mobile de planche à roulettes dans Lanaudière. Ce sont les jeunes du CJE qui animent cette activité dans les *skate parks* l'été. Ça leur permet de vivre une belle réussite », raconte M^{me} Fleury.

L'engouement et les retombées de *circonflexe* sont déjà si positifs que le Réseau regarde déjà pour maintenir le programme grâce à des collaborations et des fonds privés, une fois que le mandat confié par le gouvernement sera arrivé à terme. ■

NOTRE CABINET

Une force collective

PLUS DE 30 AVOCATS EXPÉRIMENTÉS
POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

MUNICIPAL | TRAVAIL | ENVIRONNEMENT

DHC

— AVOCATS —

25^e

ANNIVERSAIRE

DHC AVOCATS.CA

 ANDRÉ COMEAU	 JEAN HETU	 PAUL WAYLAND	 LOUIS BÉLAND	 STEVE CADRIN	 RINO SOUCY	 JEAN-FRANÇOIS GIRARD	 CAROLINE CHARRON
 ALEXANDRE LACASSE	 ANDRÉ GIROUX	 PIERRE G. HÉBERT	 SIMON FRENETTE	 SANDRA DAUDELIN	 ANTHONY FREIJI	 MATHIEU TURCOTTE	 CHRISTOPHE BRUYINX



FORMATION MUNICIPALE

COURS OBLIGATOIRES – ÊTES-VOUS À JOUR?

Le PL 16 a rendu obligatoire une formation pour les membres des comités consultatifs d'urbanisme et des comités consultatifs en aménagement du territoire. Pour en savoir plus et pour accéder aux dates de formation, rendez-vous au formationmunicipale.com, sélectionnez l'onglet fqm.ca et recherchez «Formation obligatoire pour les membres des CCU et des CCAT».

ÉLECTION PARTIELLE? LE COURS OBLIGATOIRE EST LÀ POUR VOUS

Obligatoire pour tous les élu(e)s municipaux, la formation [Le comportement éthique](#)², attestée conforme à la Loi par la Commission municipale du Québec, vise à favoriser le développement de la compétence éthique et déontologique dans l'exercice du rôle de l'élu(e)municipal. Disponible en salle et en classe virtuelle, ce cours est également disponible en [autoapprentissage](#).

- Mardi 18 et mercredi 19 mars, de 13 h à 16 h
- Samedi 12 avril, de 9 h à 16 h
- Mardi 10 et mercredi 11 juin, de 9 h à 12 h

FORTEMENT RECOMMANDÉ

[Maîtrisez vos dossiers municipaux](#)

- Mercredi 2 et jeudi 3 avril, de 13 h à 16 h

[La gestion financière municipale](#)

- Mardi 8 et mercredi 9 avril, de 9 h à 12 h

[Les rôles et responsabilités des élu\(e\)s](#)

- Mardi 27 et mercredi 28 mai, de 9 h à 12 h
- Également disponible en [autoapprentissage](#)

PARCOURS VERS UN DIPLÔME

La majeure partie des formations du programme 2025 est contributive à l'un des diplômes proposés par la FQM et dont les plus courus sont le [Certificat en compétences municipales](#), le [Diplôme d'administrateur municipal](#) et le [Diplôme en leadership municipal](#). Peut-être n'êtes-vous qu'à quelques heures de compléter votre parcours de formation. L'équipe du Service de la formation sera heureuse de vous conseiller.

Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est disponible en un clic : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires, capsules vidéo.

Toute l'actualité et toutes les dates de la formation municipale sont accessibles en temps réel sur le formationmunicipale.com¹.

Diplôme d'administrateur municipal

[La nécessité d'un travail d'équipe de la mairesse ou du maire et de la direction générale](#)

- Jeudi 17 avril, de 9 h à 12 h

[La préparation et la participation des élu\(e\)s aux assemblées du conseil municipal](#)

- Jeudis 17 et 24 avril, de 13 h à 16 h

[Communication avec les médias et avec les citoyen\(ne\)s](#)

- Mardi 6 mai, de 9 h à 12 h

[Les droits des élu\(e\)s municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions](#)

- Mardi 3 juin, de 9 h à 12 h

Diplôme en leadership municipal

[La planification stratégique : un guide à la décision - Volet 1](#)

- Mardi 25 mars, de 9 h à 12 h

[La planification stratégique : un guide à la décision - Volet 2](#)

- Mardi 29 avril, de 9 h à 12 h

Être membre a ses avantages

Toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité. Attention, le code a changé au 1^{er} juin 2024. Si vous ne l'avez pas, contactez-nous à competences@fqm.ca.

COURS PRIVÉS : ET SI VOUS FAISIEZ VOTRE PROPRE CALENDRIER?

Tous les cours de la FQM inscrits au Répertoire complet de la formation municipale sont offerts en formule privée et... à distance! De plus, pour répondre à vos besoins grandissants, nous offrons des formations sur mesure, adaptées à vos besoins! Pour ce faire, vous choisissez la date, le lieu, vos participant(e)s et nous organisons le tout pour vous. Pour plus de détails, consultez-nous à competences@fqm.ca. Vous adorerez le sur mesure!



competences@fqm.ca



1 866 951-3343

¹ formationmunicipale.com/blogs/news/le-calendrier-des-cours?_pos=1&_sid=3369c1c88&_ss=r

² formationmunicipale.com/collections/le-comportement-et-hique-cours-obligatoire-pour-les-elu-es

³ formationmunicipale.com/products/les-roles-et-responsabilites-des-elues-autoapprentissage?_pos=5&_sid=aa33f9d94&_ss=r



Augmentez vos investissements au profit de la collectivité.

Découvrez comment nous pouvons vous aider à réaliser des économies en optimisant la consommation d'électricité de votre municipalité.

Mettez votre énergie à profit.





Leblanc
illuminations

CANADA

*Renouez avec
votre coeur d'enfant*



1 866 814-3617

NOUVEAU SITE
www.leblanc-illuminations.ca

SUIVEZ-NOUS!



LES VÉHICULES SPÉCIALISÉS / SPECIALIZED VEHICLES

LES ACCESSOIRES / ACCESSORIES

LES SUCCURSALES / BRANCHES

ON EN OFFRE +

- + DE CHOIX
- + D'OPTIONS
- + DE CONSEILS
- + DE SERVICE



NOUS AVONS
LA SOLUTION
EN TRANSPORT



LOCATION
SAUVAGEAU 
Autos • Camions • Véhicules spécialisés
Cars • Trucks • Specialized vehicles

1 866 728-8243
www.sauvageau.qc.ca
info@sauvageau.qc.ca

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

AMOS
819.732.8282
ROUYN NORANDA
819.762.8288
VAL D'OR
819.825.5413

BAS-SAINT-LAURENT

MATANE
418.566.6824
RIMOUSKI
418.723.3906
RIVIÈRE-DU-LOUP
418.868.0909

CAPITALE-NATIONALE

QUÉBEC
418.692.1315
ST-RAYMOND
418.337.2204

CENTRE-DU-QUÉBEC

DRUMMONDVILLE
819.850.9772

CHAUDIÈRE-APPALACHES

LÉVIS
418.833.7711
MONTMAGNY
418.248.0031

CÔTE-NORD

ANTICOSTI
418.535.0157
BAIE-COMEAU
418.294.2414
FERMONT
418.287.5295
HAVRE ST-PIERRE
418.538.7420

 Près d'un aéroport (taxi disponible \$\$\$)
Near to airport (taxi available \$\$\$)

PORT-CARTIER

418.766.7440

ESTRIE

SEPT-ÎLES
418.968.4540
GRANBY
450.956.1242
SHERBROOKE
819.822.2171

GASPÉSIE

NEW RICHMOND
418.392.6145
PORT-DANIEL
581.351.2204
STE-ANNE-DES MONTS
418.763.3100

LAURENTIDES

MONT-TREMBLANT
819.429.6726
MONT-LAURIER
819.623.1116
ST-JÉRÔME
450.432.2882

LAVAL

LAVAL
450.662.9040

MAURICIE

SHAWINIGAN
819.539.1123
TROIS-RIVIÈRES
819.377.5388

MONTÉRÉGIE

LONGUEUIL (BOUCHERVILLE)
450.645.9706
ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
450.376.9939

 Près d'un métro
Near subway

SIÈGE SOCIAL :

521, Côte Joyeuse, Saint-Raymond (Québec)
Canada G3L 4A9
T. : 418.337.2204 / 1.866.728.8243
F. : 418.337.2159



Camionnette
plateforme
Flat bed



Camionnette
monte-charge
Pick-up
tail lift



Camionnette
benne
basculante
Dumpers



Plateforme 16'
16' flat bed



Camionnette
cabine surélevée
High roof box



Camion cube 16',
18' et 20' avec
monte-charge
Cube 16', 18'
and 20' trucks
with tail lift

Camionnette avec
ensemble minier
Pick-up with
mining set



Nacelle à échelle Warwick 36'
Non-insulated telescopic aerials ladder 36'



Nacelle à mât télescopique isolé Versalift 36'
Insulated telescopic aerials lift 36'



Nacelle à échelle RH 38' isolée avec accès au sol
Isolated 38' telescopic aerials ladder with ground
access



Nacelle à échelle RH 37' non-insulée ou RH 38' isolée
Non-insulated 37' or isolated 38'
telescopic aerials ladder



Cube nacelle 13' à échelle isolée 39'
Insulated 39' telescopic aerials ladder cube trucks

Attache-remorque
Hitch



Attache-remorque
(Goose neck)
Hitch (Goose neck)



Sellettes d'attelages
(Fifth wheel)
Fifth wheel



Frein électrique
Electrical break



Gyrophares
Rotating
warning lights



Flèche lumineuse
Directional
luminous
arrow



Bureau
Desk

Remorque
ouverte
ou fermée
POUR LOCATION
COMMERCIALE
SEULEMENT.
Closed or
open trailers
FOR COMMERCIAL USE ONLY.



Boîte de fibre
Fiber box



Boîte de fibre
surélevée
High roof
fiber box



Grille protectrice
Cab protector



Support à échelle
Ladder rack



Tablettes
Shelves

Êtes-vous prêt pour le virage électrique?

Are you ready to go electric?

Offrez-vous l'opportunité d'en profiter dès maintenant et projetez une image positive envers tous. Soyez avant-gardiste et optez pour une flotte de véhicules 100% électriques!

Don't miss this opportunity to drive home a positive image. Pull ahead of the pack with a fleet of 100% electric vehicles!



Fourgonnette Ford E-Transit



Ford Mach-E Premium AWD



Ford F-150 Lightning



Chevrolet Bolt EUV LT

CAMIONNETTES / COMPACT PICK-UPS



Camionnette compacte, 2x4 et 4x4
Compact Pick-up, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine régulière, 2x4 et 4x4
Compact Pick-up regular, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine allongée, 2x4 et 4x4
Compact Pick-up extended, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine d'équipe 1/2 T. 2x4 et 4x4
Crew-cab 1/2 T. 2x4 and 4x4



Camionnette cabine d'équipe 3/4 et 1 T. 2x4 et 4x4
Crew-cab 3/4 et 1 T. 2x4 and 4x4



Camionnette cabine double 1 T. 4x4
Crew-cab double wheel 1t. 4x4

LA GRANDEUR DES BOÎTES VARIE DE 5' À 8' ET LA CAPACITÉ DE 1/4, 1/2, 3/4 OU 1 TONNE.
THE SIZE OF THE BOXES ARE 5' TO 8', AND 1/4, 1/2, 3/4 OR 1 TON CAPACITY.

FOURGONNETTES / CARGO VANS



Fourgonnette compacte Transit connect
Compact Transit connect



Fourgonnette régulière et allongée toit bas 56",
Cargo Vans regular and extended, low roof 56"



AWD disponible/available

Fourgonnette Transit, toit moyen 72"
Transit, medium roof 72"



Fourgonnette Promaster, toit haut 76"
Cargo van Promaster with high roof 76"

CAMIONS RÉFRIGÉRÉS / REFRIGERATED TRUCKS



Fourgonnette compacte réfrigérée
Compact refrigerated van



Fourgonnette réfrigérée
Refrigerated van



Camion cube 14' réfrigéré
Refrigerated 14' cube truck



Camion cube 16' réfrigéré
Refrigerated 16' cube truck

CAMIONS CUBE / CUBE TRUCKS



Camions cube 12' et 14'
12' and 14' cube trucks



Camions cube 16' et 18'
16' and 18' cube trucks



Camion cube 16', 3 passagers
16', 3 passengers cube truck



Camion cube 20' et 22', 3 passagers
20' and 22', 3 passengers cube truck



Camion cube 26', rampe et monte-charge
26' cube truck with lift and a ramp

PASSAGERS / PASSENGERS



Minivan 7 passagers
Minivan 7 passengers



Minibus 15 passagers
Minibus 15 passengers



Transit 8 et 15 passagers
8 and 15 passengers Transit

V.U.S. / S.U.V.



Véhicule utilitaire compact 2x4 et 4x4
Compact 2x4 and 4x4 SUV



Véhicule utilitaire intermédiaire 4x4
Mid size 4x4 SUV



Véhicule utilitaire luxueux 4x4
Luxurious SUV 4x4

NOUS VENDONS TOUT CE QUE NOUS LOUONS! WE ALSO SELL WHAT WE RENT!

AUTOS / CARS



Sous-compacte
Sub-compact



Compacte
Compact



Intermédiaire
Mid Size

VÉHICULES TOUT-TERRAIN / ALL TERRAIN VEHICLES



Véhicule tout-terrain (VTT) 1 place et 2 places
All terrain vehicle 1 passenger and 2 passengers (ATV)



Véhicule tout-terrain (VTT) 6 roues
All terrain vehicle 6 wheels (ATV)

MOTONEIGE / SNOWMOBILE



Skandic 900
Skandic 900

VÉHICULES HORS-ROUTE POUR LOCATION COMMERCIALE SEULEMENT. OFF-ROAD VEHICLES FOR COMMERCIAL USE ONLY.